

FORUM SUR LE MARCHÉ MONDIAL DU GAZ À MOSCOU

LE PLAIDOYER DE L'ALGÉRIE AU GECF

Page 5

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 8627 MARDI 27 OCTOBRE 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

ALGÉRIE – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Vers la création d'un Conseil d'affaires

Page 4

COOPÉRATION SÉCURITAIRE AU SAHEL

TEBBOUNE DÉPÊCHE DES UNITÉS DE L'ANP AU NIGER

Au lendemain du vote des deux chambres du Parlement, le président de la République, chef suprême des Forces armées et ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, a décidé l'envoi d'unités de l'Armée nationale populaire (ANP) au Niger, à la demande des autorités de ce pays, afin d'assurer la protection des intérêts énergétiques et économiques communs algéro-nigériens. Page 3



RÉTABLISSEMENT DU SIÈGE DE LA CHINE À L'ONU

Hommage au soutien historique algérien

Page 2

SOMMET AFRIQUE - RUSSIE

Signature d'un partenariat entre *Le Jeune Indépendant* et Sputnik

Page 24



QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

RÉTABLISSEMENT DU SIÈGE DE LA CHINE À L'ONU

Hommage au soutien historique de l'Algérie

L'ambassade de Chine en Algérie, en collaboration avec l'Association d'amitié algéro-chinoise, a organisé, dimanche à Alger, un colloque à l'occasion du 55e anniversaire de l'adoption, le 25 octobre 1971, de la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations unies, qui a rétabli les droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de l'ONU.



L'ambassadeur de Chine en Algérie, Dong Guangli.

La rencontre a notamment permis de rappeler le soutien historique de l'Algérie à cette résolution et de souligner la solidité des relations entre les deux pays.

L'événement a réuni plusieurs personnalités, notamment le président de la commission des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger du Conseil de la nation, un représentant du ministère des Affaires étrangères, ainsi que d'anciens ministres, des représentants de partis politiques, des universitaires et des chercheurs.

Prenant la parole lors d'un point de presse organisé en marge de cette rencontre, l'ambassadeur de Chine en Algérie, Dong Guangli, a rappelé la portée de cette décision historique. « Il y a 55 ans, jour pour jour, l'Organisation des Nations unies a adopté, à une majorité écrasante, la fameuse résolution 2758, qui a rétabli tous les droits légitimes de la République populaire de Chine au sein des Nations unies et reconnu que le gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légal représentant toute la Chine », a-t-il déclaré.

L'ambassadeur a souligné la contribution majeure de l'Algérie à cet événement historique, affirmant que la Chine ne l'oubliera jamais. Il a expliqué que l'organisation de ce colloque visait à faire vivre le souvenir de l'amitié historique entre les deux pays et à ouvrir de nouveaux horizons à leur coopération.

Évoquant la question de Taïwan, Dong Guangli a réaffirmé, dans son allocution la position de Pékin, selon laquelle la résolution 2758 consacre le principe d'une seule Chine et la représentation de l'ensemble du territoire chinois au sein de l'ONU. Il a rappelé que la Chine considère Taïwan comme une partie intégrante de son territoire et s'oppose à toute tentative d'indépendance de l'île. Il a également indiqué que 183 pays entretiennent des relations diplomatiques avec la Chine sur la base du principe d'une seule Chine.

Revenant sur le bilan des 55 années écoulées depuis le rétablissement des droits de la Chine au sein de l'ONU, l'ambassadeur a mis en avant la contribution de son pays à la paix, au développement et à la stabilité dans le monde. Il a notamment évoqué la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, ses initiatives diplomatiques pour le règlement des conflits, notamment au Moyen-Orient, en Palestine et en Afrique, ainsi que son engagement en faveur du développement à travers l'initiative « la Ceinture et la Route ».

Il a également cité les initiatives mondiales portées par la Chine dans les domaines du développement, de la sécurité, de la civilisation et de la gouvernance mondiale, ainsi que sa décision d'accorder un traitement tarifaire nul à 53 pays africains entretenant des relations diplomatiques avec elle, dont l'Algérie. Pour le diplomate, Dong Guangli, ces engagements s'inscrivent dans la défense du multilatéralisme, du respect de la Charte des Nations unies et des intérêts légitimes des pays en développement.

De son côté, le représentant du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Abdelkrim Haddid, a souligné l'évolution des relations algéro-chinoises, passées d'une solidarité historique et politique à un partenariat élargi. Il a rappelé que les deux pays avaient élevé leurs relations au rang de partenariat stratégique global le 19 février 2014, ouvrant la voie au renforcement des consultations politiques et de la coopération bilatérale.

Cette coopération concerne notamment les secteurs de l'énergie, de l'industrie, des infrastructures, de la santé, de l'éducation et de la recherche scientifique. Elle vise également à encourager les investissements, le transfert de technologie, la formation et la diversification de l'économie.

Pour le représentant du ministère, cet anniversaire constitue une occasion de rappeler la contribution de la diplomatie algérienne et les liens d'amitié forgés entre les deux pays à des moments décisifs de leur histoire. Il a réaffirmé la volonté de l'Algérie de poursuivre le renforcement de ce partenariat sur la base de la confiance, du respect mutuel et de la solidarité.

Intervenant au nom de l'Association d'amitié algéro-chinoise, Hassane Roubihi a adressé ses félicitations au gouvernement et au peuple chinois, au nom du président de l'association, le Dr Ismaïl Debèche, de ses membres et de ses responsables.

Il a mis en avant les liens d'amitié entre les peuples algérien et chinois, ainsi que les perspectives offertes par leur partenariat stratégique global. Il a notamment évoqué le développement des échanges économiques et commerciaux, la promotion des investissements et la coopération dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route ».

POUR UN ORDRE INTERNATIONAL PLUS JUSTE

Roubihi a également insisté sur l'importance du dialogue politique et de la concertation autour des questions d'intérêt commun. Il a souligné l'attachement des deux pays aux principes du droit international, à la Charte des Nations unies, à la liberté, à la dignité et au droit des peuples à l'autodétermination. Il a enfin plaidé pour un ordre international plus juste et équilibré, fondé sur le dialogue, le multilatéralisme et la prise en compte des intérêts des pays en développement.

Pour sa part, Mohamed Amroune, président de la commission des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la communauté nationale à l'étranger du Conseil de la nation, a mis en lumière la portée historique et juridique de la résolution 2758, ainsi que ses implications pour le système international et le rôle joué par l'Algérie dans le rétablissement des droits de la Chine au sein de l'ONU.

Il a rappelé qu'en 1945, la Chine figurait parmi les membres fondateurs de l'Organisation des Nations unies et avait participé à l'élaboration de sa Charte, tout en disposant d'un siège permanent au Conseil de sécurité. Toutefois, après la fondation de la République populaire de Chine en 1949, les représentants du gouvernement de la République de Chine, issus du Kuomintang, avaient continué d'occuper le siège réservé à la Chine au sein de l'organisation.

Adoptée le 25 octobre 1971 par 76 voix pour, 35 contre et 17 abstentions, la résolution 2758 a rétabli les droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de l'ONU et reconnu les représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine. Selon Mohamed Amroune, cette décision a consacré le principe selon lequel la légitimité internationale doit tenir compte des réalités politiques et juridiques et respecter les principes de la Charte des Nations unies.

Il a replacé l'adoption de cette résolution dans le contexte de la décolonisation et de l'accession à l'indépendance de nombreux pays d'Asie et d'Afrique. Le soutien des pays en développement a, selon lui, démontré que les États disposant de moyens économiques ou militaires limités peuvent contribuer aux grandes décisions internationales lorsqu'ils défendent des principes communs.

L'adoption de la résolution a également marqué une nouvelle étape dans les relations internationales de la Chine, notamment avec les grandes puissances de l'époque, les États-Unis et l'Union soviétique, et contribué à élargir sa présence diplomatique au cours des années 1970.

Abordant les défis auxquels l'ONU est confrontée, Mohamed Amroune a souligné la nécessité de réformer le Conseil de sécurité, d'améliorer la représentation de l'Afrique et de renforcer la participation des pays en développement aux processus décisionnels internationaux. Il a également insisté sur l'importance de préserver l'Organisation comme un espace de dialogue et de négociation, tout en évitant l'application sélective du droit international.

Concernant le rôle de l'Algérie, il a rappelé que celle-ci figurait parmi les États ayant parrainé la résolution, aux côtés de l'Albanie et de 21 autres pays, et qu'elle avait voté en sa faveur. Il a présenté cette position comme le prolongement des principes défendus par la diplomatie algérienne depuis l'indépendance, en 1962, notamment la souveraineté des États, le droit des peuples à l'autodétermination et le rejet de toute exclusion.

Mohamed Amroune a enfin souligné que les relations algéro-chinoises se poursuivaient dans plusieurs domaines, notamment le développement, les échanges d'expertise et la coopération économique. Il a plaidé pour le renforcement de la coopération Sud-Sud et des liens entre l'Afrique et l'Asie, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la transformation numérique et du transfert de technologie, en vue de promouvoir un ordre international plus équitable fondé sur le dialogue, le règlement pacifique des différends et le respect de la souveraineté des États.

Amel Saïdi

COOPÉRATION MILITAIRE

Tebboune décide l'envoi des troupes de l'ANP au Niger

Au lendemain du vote des deux chambres du Parlement, le président de la République, chef suprême des Forces armées et ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, a décidé l'envoi d'unités de l'Armée nationale populaire (ANP) au Niger, à la demande des autorités de ce pays. C'est ce qu'a indiqué hier la présidence de la République dans un communiqué.

Cette décision, approuvée par les parlementaires dimanche, ouvre la voie à un déploiement effectif de troupes algériennes au Niger. La Présidence a précisé que cette démarche s'inscrit en droite ligne des dispositions constitutionnelles, notamment les articles 30 et 91, alinéas 1, 2 et 7.

Dans le document transmis par le ministère des Affaires étrangères aux chefs des groupes parlementaires, il est souligné que toute démarche de cette nature demeure soumise aux garanties constitutionnelles et institutionnelles prévues, sans remettre en cause les principes fondamentaux de la politique extérieure algérienne.

Concernant l'envoi des troupes, l'objectif consiste à assurer la protection des intérêts énergétiques et économiques communs aux deux pays, a indiqué la Présidence. Il s'agit de sécuriser les grands projets structurants initiés par les présidents Abdelmadjid Tebboune et Abdourahamane Tiani, de protéger les économies respectives et de mettre en échec toute action déstabilisatrice. Selon la partie nigérienne, le choix de cette coopération n'est point fortuit. L'Algérie, affirme-t-elle, est classée au 27e rang mondial et au deuxième rang africain des puissances militaires, selon le classement Global Firepower 2026. « Elle dispose d'une armée aguerrie, équipée et structurée », écrit-elle en outre. Et de poursuivre que l'objectif de cette coopération est « la sécurisation du tracé de la Transsaharienne, une formation de haut niveau, ainsi que la dotation en équipements modernes et une coordination du renseignement frontalier ». « Le Niger renforce sa Défense, en toute souveraineté. Un partenariat voulu, assumé et équilibré », a-t-on ajouté. Le dernier éditorial de la revue El Djeïch a, d'ailleurs, mis en relief une stratégie de coopération renforcée, articulée autour de l'appui militaire et du co-développement économique. La revue souligne que la sécurité du Niger passe par son développement économique.



Un déploiement effectif.

L'Algérie y mène plusieurs projets structurants et investissements, notamment dans le suivi de la route transsaharienne et du projet de gazoduc transsaharien (TSGP), qui doit traverser le territoire nigérien. Dans le domaine énergétique, la réalisation de centrales électriques au Niger et le forage de puits de pétrole mobilisent également les compétences algériennes. Motivée par un environnement sécuritaire frontalier particulièrement exigeant, il est à rappeler que le ministre d'État nigérien chargé de la Défense nationale, Salifou Mody, s'est rendu en Algérie, où il a été reçu par le président de la République. Il a également signé avec le chef d'état-major de l'ANP, le général d'armée Saïd Chanegriha, un protocole de coopération militaire. Lors d'une récente rencontre avec les médias nationaux, le président Abdelmadjid Tebboune a réitéré le soutien de l'Algérie au Niger, dénonçant les manœuvres de pays qu'il n'a pas nommés et qui, selon lui, auraient conspiré contre Niamey. « Nous nous tenons à ses côtés », a-t-il martelé.

Khalil Aouir

RÉUNION TRIPARTITE SUR LA LIBYE

Alger, Tunis et le Caire unis pour une sortie de crise

RÉUNIS à Alger dans le cadre du Mécanisme tripartite, les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, Tunisie et Egypte ont appelé à relancer le processus politique libyen autour d'élections simultanées, du retrait des forces étrangères et de la réconciliation nationale, apportant leur soutien à une solution sous l'égide de l'ONU, respectueuse de la souveraineté de la Libye et de l'unité de ses institutions. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère des affaires étrangères.

Dans leur déclaration commune, à l'issue de la rencontre, les chefs de la diplomatie algérienne, tunisienne et égyptienne ont rappelé « la responsabilité historique et le rôle central du mécanisme des pays voisins, sous l'égide des Nations unies, dans le soutien au processus politique libyen ». Réaffirmant leur appui à « toutes les démarches sérieuses visant à mettre fin à la crise libyenne », en soulignant leur proximité avec ce pays frère et leur connaissance des complexités de la situation et de ses répercussions.

La volonté commune de favoriser un règlement global préservant l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye, a été exprimée par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, le ministre égyptien des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Egyptiens de l'étranger, Badr Abdelatty et le ministre tunisien des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti. Assurant de « leur plein soutien aux efforts des Nations unies et aux initiatives internationales visant à faciliter le processus politique », en vue de l'organisation d'élections présidentielles et législatives simultanées, « libres et transparentes, sur la base d'un cadre constitutionnel et juridique consensuel ».

Ces scrutins ont été présentés comme un moyen de mettre fin aux transitions successives, ont assuré les ministres. Appelant ainsi à l'émergence « d'institutions constitutionnelles légitimes, unifiées, fortes et stables », capables de mettre un terme à la division institutionnelle.

Pour accompagner ce processus, Alger, Tunis et Le Caire ont plaidé pour une meilleure coordination des initiatives régionales et internationales, en soutien à « un processus politique libyen inclusif », facilité par la Mission d'appui des Nations unies en Libye. Les ministres ont également passé en revue les efforts de la mission onusienne dans le cadre de la feuille de route politique annoncée le 21 août 2025, ainsi que les résultats du comité de dialogue restreint dit « 4+4 » et l'accord-cadre signé le 30 août dernier. Ils ont rappelé que « le processus politique doit être dirigé et approprié par les Libyens » et que « la solution politique doit émaner de la volonté du peuple libyen et de son consensus national », tout en garantissant « l'unité de l'État libyen, sa souveraineté et son intégrité territoriale ».

REJET CATÉGORIQUE DES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES

En outre, la déclaration commune reprend le rejet catégorique de toute intervention extérieure dans les affaires libyennes. Les ministres ont fait savoir que ces ingérences ont contribué « à prolonger la crise et à accentuer les divisions entre les parties ». Ils ont ainsi renouvelé leur opposition à « toutes les formes d'ingérence étrangère dans les affaires libyennes » et appelé au « retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères de l'ensemble du territoire libyen ».

La préservation des acquis de l'accord de cessez-le-feu et l'unification des institutions libyennes, notamment militaires et sécuritaires, ont également été évoquées. Ces démarches ont été présentées comme « des conditions nécessaires au rétablissement d'un fonctionnement institutionnel cohérent et à la consolidation de la stabilité ».

Sur le plan politique et social, les représentants de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Egypte ministres ont appelé à « la réalisation de la réconciliation nationale entre les fils du peuple libyen uni ». Ils ont également exprimé le soutien de leurs pays aux efforts des autorités libyennes compétentes et de l'Union africaine, sous l'égide des Nations unies, pour faire aboutir cette démarche.

Le volet économique a également occupé une place importante dans les discussions. Les trois pays ont souligné « l'importance de préserver les ressources du peuple libyen et de les mettre au service de ses intérêts, du développement et de la prospérité ». Concernant les avoirs financiers gelés à l'étranger, ils ont appelé à « préserver ses actifs financiers gelés à l'étranger, à en maintenir la valeur et à garantir leur bonne gestion par les institutions financières internationales qui les détiennent », conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En outre, les ministres ont exhorté les parties libyennes à prendre des mesures supplémentaires pour appliquer le cadre de dépenses unifié pour 2026, annoncé le 11 avril dernier. L'objectif étant d'œuvrer à favoriser une gestion cohérente des ressources publiques et à protéger les intérêts économiques du pays. Concernant le volet de la scène internationale, l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte ont convenu de poursuivre leurs consultations au sein des organisations internationales et régionales afin de contribuer au règlement de la crise. Mettant en avant « l'importance du respect des principes du droit international dans tout accord, règlement ou arrangement auquel il sera parvenu ». Il convient de noter qu'à la clôture des travaux, les ministres tunisien et égyptien ont adressé leurs « sincères remerciements à l'Algérie pour l'accueil de cette réunion et son hospitalité généreuse ». Il a également été annoncé que la prochaine réunion du mécanisme tripartite se tiendra en Tunisie, à une date qui sera arrêtée ultérieurement. Les trois pays maintiennent ainsi leur cadre de concertation en appui aux efforts des Nations unies, avec une ligne commune articulée autour d'un règlement politique consensuel, du respect de la souveraineté libyenne et du rétablissement d'institutions unifiées.

Sihem Bounabi

ALGÉRIE – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Vers la création d'un Conseil d'affaires

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a appelé à renforcer la coopération économique entre l'Algérie et la République tchèque, en misant sur les complémentarités industrielles et les opportunités d'investissement dans plusieurs secteurs stratégiques. S'exprimant hier, à l'ouverture du Forum d'affaires algéro-tchèque à Alger, il a souligné la nécessité de traduire la dynamique des relations bilatérales en projets concrets et en partenariats durables.

Dans ce cadre, un autre mémorandum d'entente a été signé en vue de la création d'un Conseil d'affaires algéro-tchèque, destiné à renforcer les relations économiques et à favoriser les échanges entre les opérateurs des deux pays.

À cette occasion, le Premier ministre a mis en avant la solidité des relations historiques entre les deux pays fondées sur la confiance et le respect mutuels. Initiée notamment à travers le soutien de l'ancienne Tchécoslovaquie à la Révolution de libération nationale, cette coopération s'est progressivement étendue à plusieurs domaines, dont le commerce, le transport aérien et les échanges économiques, scientifiques et techniques. Ce partenariat s'est consolidé au fil des années par la conclusion de plusieurs accords bilatéraux portant notamment sur la promotion et la protection des investissements, la coopération économique et industrielle ainsi que la création d'une commission mixte de coopération.

La visite en Algérie du Premier ministre de la République tchèque, Andrej Babis, a également été marquée par la signature de nouveaux mémorandums d'entente dans les secteurs des mines, de la culture (cinématographie) et de la Protection civile, renforçant ainsi le cadre institutionnel de la coopération bilatérale. Au-delà des relations institutionnelles, les deux pays entendent renforcer les échanges entre leurs opérateurs économiques et encourager la concrétisation de projets industriels communs. Les perspectives de coopération concernent, entre autres, le secteur des transports.



La coopération économique renforcée.

Les projets engagés entre Škoda Transportation et la Société d'Exploitation des Tramways (Setram) pourraient déboucher sur un partenariat industriel et d'investissement dans la fabrication d'équipements de transport en Algérie. Dans le secteur minier, des discussions sont par ailleurs en cours pour examiner les possibilités de contribution des entreprises tchèques à la modernisation de l'activité, à l'amélioration de sa productivité et au renforcement de sa compétitivité.

La création d'un Conseil d'affaires algéro-tchèque constitue un autre levier pour structurer cette coopération. Le mémorandum d'entente signé entre la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et la Chambre de commerce de la République tchèque prévoit la mise en place de ce mécanisme destiné à faciliter les contacts entre les entreprises et favoriser l'émergence de partenariats productifs et durables. Les échanges commerciaux entre l'Algérie et la République tchèque ont enregistré une progression notable, passant d'environ 139 millions de dollars en 2024 à près de 323 millions de dollars en 2025.

DES ÉCHANGES COMMERCIAUX EN HAUSSE MAIS PERFECTIBLES

Malgré cette évolution, leur niveau reste en deçà des potentialités des deux économies, tandis que la structure des échanges ne reflète pas encore la diversité des possibilités de coopération. Selon Ghrieb, cette situation appelle à intensifier les initiatives communes et à explorer de nouveaux créneaux afin d'inscrire les relations économiques dans une dynamique plus ambitieuse et durable.

Cette orientation s'appuie sur les réformes économiques engagées en Algérie sous l'impulsion du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en vue de renforcer les fondamentaux de l'économie nationale, d'améliorer le climat des affaires et d'élargir les perspectives d'investissement. En 2025, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 3,9 %, tandis que la croissance hors hydrocarbures a atteint 4,9 %. Ces résultats traduisent les avancées enregistrées dans la diversification de l'économie nationale et l'émergence de nouveaux relais de croissance.

En outre, les projets miniers de Gara Djebilet, à Tindouf, et de Bled El Hadba, à Tébessa, offrent des perspectives d'investissement dans les industries de transformation à forte valeur ajoutée et le développement des exportations hors hydrocarbures. Ils constituent des opportunités pour les investisseurs tchèques, qui peuvent apporter leur expertise industrielle et technologique, a souligné Ghrieb.

Il a affirmé que ces partenariats bénéficient des atouts de l'Algérie, notamment sa main-d'œuvre qualifiée, ses ressources énergétiques compétitives et sa position stratégique, renforcée par le développement des infrastructures et son accès aux marchés africains dans le cadre de la ZLECAf. Dans le même contexte, Ghrieb a souligné que l'amélioration du climat des affaires demeure un autre axe essentiel pour attirer les capitaux et faciliter la réalisation des projets. Les efforts engagés portent notamment sur la modernisation du cadre législatif et réglementaire de l'investissement, la simplification des procédures administratives et le renforcement des garanties accordées aux investisseurs nationaux et étrangers.

La mise en service du guichet unique de l'investissement figure également parmi les mesures destinées à accélérer le traitement des dossiers et à faciliter la concrétisation des projets, a affirmé le même responsable. Dans cette dynamique, plusieurs secteurs présentent des perspectives de coopération entre l'Algérie et la République tchèque. Il s'agit notamment de l'industrie, de la construction automobile et de la fabrication de composants, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'industrie pharmaceutique, des énergies renouvelables, des mines, du tourisme, de la pêche maritime, de l'économie numérique et des technologies de l'information et de la communication.

La valorisation de ces opportunités repose désormais sur la capacité des entreprises des deux pays à multiplier les échanges, nouer des partenariats fondés sur des intérêts mutuels et à favoriser le transfert de connaissances, de compétences et de technologies.

Selon le Premier ministre, l'objectif est de faire évoluer les relations économiques algéro-tchèques vers une coopération davantage axée sur l'investissement productif, la complémentarité industrielle et la création de valeur ajoutée, en adéquation avec les ambitions de diversification économique de l'Algérie.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Régulation du marché et habitat forestier au menu

LORS de la dernière réunion du gouvernement, présidée par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, plusieurs dossiers ont été passés en revue, en particulier la disponibilité des produits alimentaires à des prix abordables, l'élaboration d'un projet de loi sur l'habitat dans les zones forestières et la modernisation des normes architecturales des établissements de formation professionnelle. Le suivi des travaux de raccordement des nouvelles stations de dessalement d'eau de mer a, d'ailleurs, été examiné. Selon un communiqué diffusé avant-hier soir par les services du Premier ministre, la réunion a débuté par l'examen des mesures prises pour mettre en œuvre les décisions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, adoptées lors de la précédente réunion du Conseil des ministres, principalement celles relatives à la régulation du marché national des produits alimentaires et agricoles de grande consommation. Les discussions ont porté sur les dispositions engagées aux niveaux central et local, en vue de «garantir la disponibilité des produits de base à des prix abordables», compte tenu de leur incidence sur le quotidien des citoyens. À cet effet, «une série de rencontres directes a été organisée avec la participation des représentants des différents professionnels des filières agricoles et des organisations commerciales de la chaîne d'approvisionnement du marché national», a-t-on précisé dans le texte. Le dispositif retenu repose essentiellement sur la délégation aux walis de la responsabilité d'assurer la gouvernance et la mise en œuvre des mécanismes de régulation, en coordination permanente avec les administrations centrales concernées. Cette démarche tend à «améliorer la maîtrise des données relatives à la circulation des marchandises et à garantir la fluidité et la transparence des circuits de distribution, du producteur au consommateur». La lutte contre les différentes formes de spéculation illicite figure parmi les priorités de ce dispositif. Des mesures dissuasives doivent être prises en concertation avec les services de sécurité et les autorités judiciaires, dans l'optique de préserver le pouvoir d'achat des citoyens et de prévenir les pratiques susceptibles de perturber l'approvisionnement du marché national, est-il souligné de même source. Le gouvernement a ensuite examiné les résultats des travaux de l'atelier d'experts chargé de l'élaboration du projet de loi portant sur les normes de l'habitat dans les zones forestières. Ce texte, soumis pour approbation, s'inscrit dans le prolongement des instructions données par le président de la République le 30 août 2026. Selon le communiqué, les conclusions de la commission technique seront, en ce sens, approuvées lors de la réunion de la commission sectorielle installée par le Premier ministre le 16 septembre 2026. Le projet de loi a pour objectif principal de protéger les personnes et les biens contre les risques d'incendie et de faciliter les interventions sur le terrain. La réunion a, par ailleurs, été consacrée au cadre référentiel des normes techniques et architecturales du secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels. Celui-ci tend à moderniser les établissements concernés, par le biais de l'harmonisation des normes de conception et d'équipement, ainsi que de l'intégration de critères environnementaux et numériques. «Cette démarche entend rationaliser les coûts de réalisation et améliorer la qualité des espaces pédagogiques», a-t-on noté. Elle a, en outre, pour objectif de garantir aux jeunes stagiaires des conditions de formation adaptées, leur permettant d'acquérir des compétences et des aptitudes en adéquation avec les besoins du marché du travail.

Du reste, le gouvernement a examiné les opérations de suivi et de contrôle des travaux de raccordement en aval des nouvelles stations de dessalement d'eau de mer, dans le cadre de la poursuite des efforts engagés pour renforcer la sécurité hydrique du pays, a conclu le communiqué.

Khalil Aouir

FORUM SUR LE MARCHÉ MONDIAL DU GAZ À MOSCOU

Le plaidoyer de l'Algérie au GECF

Renforcer les investissements dans l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz, intensifier la coopération et les échanges d'expertise, c'est le plaidoyer du ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, à l'occasion la 28e réunion ministérielle du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) à Moscou, renouvelant l'engagement de l'Algérie en faveur du renforcement de la coopération internationale dans le domaine gazier.

Intervenant hier à l'ouverture des travaux de cette réunion ministérielle qui s'inscrit dans le cadre des préparatifs du 8e Sommet du Forum, qui se tient aujourd'hui à Moscou en Russie, le ministre des Hydrocarbures est revenu sur les priorités du marché mondial du gaz relatives, entre autres, à la sécurité des approvisionnements, la transition énergétique et la décarbonation du gaz.

Soulignant «l'importance du Forum en tant que plateforme centrale de dialogue et de coordination entre les pays membres», Arkab a mis en avant le rôle stratégique du gaz naturel dans «le renforcement de la sécurité énergétique», «le soutien au développement économique et industriel» et «la réalisation d'une transition énergétique équilibrée et réaliste», tenant compte des spécificités et des niveaux de développement de chaque pays, a indiqué un communiqué du département des Hydrocarbures.

Arkab a ainsi insisté sur la nécessité de renforcer les investissements dans l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz, de l'exploration et de la production au transport, à la liquéfaction, au stockage et à la réception, soulignant l'importance des contrats à long terme et une visibilité accrue des marchés pour soutenir les projets et garantir la stabilité des approvisionnements.

Le ministre des Hydrocarbures a, en outre, appelé à intensifier la coopération et les échanges d'expertise, à développer les infrastructures et à redoubler d'efforts pour réduire les émissions de méthane et le torchage du gaz. Il a notamment plaidé pour que les mesures environnementales ne deviennent pas «des obstacles au commerce ni des facteurs de fragmentation des marchés». Il a dans ce sens mis en exergue l'importance de l'innovation et des technologies modernes, notamment le captage et le stockage du carbone, la numérisation, l'intelligence artificielle et le renforcement de la sécurité des installations.



Mohamed Arkab.

APPEL À DÉVELOPPER L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE GAZ

Dans son allocution lors de cette réunion qui s'est tenue sous la présidence d'Ekperikpe Ekpo, ministre d'Etat chargé des Ressources pétrolières, en charge du gaz, de la République fédérale du Nigeria et président de la réunion ministérielle du Forum pour l'année 2026, en présence du ministre russe de l'Energie, Sergueï Tsivilev, du secrétaire général du Forum, le Philip Mshelbila, ainsi que des ministres et chefs de délégation des pays membres, Arkab a également appelé à développer l'Institut de recherche sur le gaz. L'objectif étant de faire de cet Institut «un centre d'excellence en matière de recherche, de formation et de transfert de technologies, contribuant ainsi au renforcement des capacités des pays membres et au développement de l'industrie gazière».

Il a par ailleurs présenté les efforts de l'Algérie dans développement du secteur des hydrocarbures, évoquant les résultats de l'appel d'offres «Algeria Bid Round 2024», qui a abouti, a-t-il dit, à la signature de cinq contrats d'hydrocarbures avec des compagnies internationales, ainsi que le lancement de l'appel d'offres «Algeria Bid Round 2026», portant sur sept blocs d'exploration, dont l'ouverture des offres est prévue au début de l'année 2027. Il a aussi réaffirmé la poursuite des efforts nationaux visant à réduire le torchage du gaz et les émissions de méthane, tout en promouvant des pratiques à faible empreinte carbone.

L'engagement de l'Algérie en faveur du renforcement de la coopération internationale dans le domaine gazier, du respect de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles et de leur droit à choisir leurs propres trajectoires énergétiques, a été renouvelé par Arkab, lequel a insisté sur la nécessité de garantir un accès «équitable» aux technologies, aux financements et aux marchés, afin de contribuer à la disponibilité d'une énergie fiable et abordable et de soutenir le développement durable.

La 28e réunion ministérielle du GECF s'inscrit dans le cadre des préparatifs du 8e Sommet du Forum, organisé à l'occasion du 25e anniversaire de sa création, a noté le ministère des Hydrocarbures, signalant l'examen par les participants des rapports relatifs aux activités et à la gestion du Forum, ainsi que les documents préparatoires du Sommet, notamment le projet de «Déclaration de Moscou». Plusieurs rapports de référence ont également été étudiés, dont le rapport annuel sur le marché du gaz pour 2026, le rapport prospectif sur les perspectives mondiales du gaz à l'horizon 2055 et le bulletin statistique annuel pour 2026.

Lilia Aït Akli

ELLE SERA GEREE PAR DES COMPETENCES ALGERIENNES

Inauguration de la plus grande centrale solaire à El Oued

PLUS grande installation du type en Algérie et deuxième à l'échelle africaine, la centrale solaire photovoltaïque d'El Foulia, dans la wilaya d'El Oued a été inaugurée hier par le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, lequel a mis en avant l'apport de cette centrale réalisée avec une contribution majeure des compétences algériennes.

Implantée dans la commune de Guemar, la centrale solaire est dotée d'une capacité de production de 300 mégawatts-crête (MWc), à même de répondre à la demande locale en électricité, mais aussi de contribuer à l'approvisionnement en appoint de l'ensemble du pays, compte tenu de l'interconnexion du réseau électrique national.

Une explication technique relative entre autres aux capacités de production, les différentes composantes techniques ainsi que les mécanismes de captage de l'énergie solaire, de sa conversion en électricité et de son injection dans le réseau électrique national, a été présentée au ministre. L'importance de cette centrale, réalisée dans le cadre du programme national de transition énergétique, qui prévoit la réalisation de 3 200 MW d'énergie solaire à l'échelle nationale, a été en outre soulignée, compte tenu du rôle qu'aura à jouer ce projet dans le renforcement des capacités de production d'électricité, la diversification du mix énergétique et la réduction de la consommation de gaz naturel utilisé pour la production électrique.

Dans son intervention à l'occasion de la cérémonie d'inauguration, Adjal a de prime abord souligné l'importance stratégique de la wilaya d'El Oued dans le programme national des énergies renouvelables qui s'est vu attribuer la part la plus importante avec une capacité de 580 MW. Et d'affirmer que la wilaya bénéficie «d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, notamment en raison de sa vocation agricole».

La contribution «majeure» des compétences algériennes dans la réalisation de cette centrale, aux côté du partenaire chinois, a été en outre saluée par le ministre, selon lequel ces dernières seront également chargées de l'exploitation et de la gestion de l'installation après sa mise en service. «La centrale sera gérée par des compétences 100% algérienne», a-t-il souligné. Signalant la contribution de cette centrale solaire à répondre aux besoins locaux et nationaux en électricité, grâce à l'interconnexion du réseau électrique national a annoncé la programmation de plusieurs projets structurants dans la wilaya d'El Oued. «Ces investissements ne répondent pas à un déficit actuel en infrastructures ou en capacités électriques, mais s'inscrivent dans une démarche d'anticipation des besoins futurs», a-t-il précisé, affirmant que le ministère de l'Energie et le groupe Sonelgaz travaillent déjà sur les perspectives à l'horizon 2050, avec pour objectif de garantir durablement l'accès à l'énergie et d'accompagner le développement démographique, agricole et industriel. Le ministre a, dans cette optique, insisté sur la nécessité d'une coordination permanente entre le ministère et les autorités locales afin de répondre aux besoins des citoyens.

Saluant les efforts déployés par les équipes de Sonelgaz ENR ainsi que par les autorités locales pour surmonter les difficultés rencontrées lors de la réalisation de la centrale d'El Foulia et réaliser le projet dans des délais jugés satisfaisants, Adjal a fait savoir que deux autres centrales, d'une capacité respective de 200 MW et de 80 MW, devraient être inaugurées d'ici la fin de l'année ou au plus tard au cours du premier trimestre de l'année 2027, portant ainsi à 580 MW la capacité de production de l'électricité issue de l'énergie solaire dans la wilaya. Adjal, qui a eu à visiter les différentes installations de la centrale, est revenu par ailleurs sur l'importance du développement de la production d'électricité solaire, laquelle permettra de réduire la consommation du gaz pour la production de l'électricité, de diminuer les émissions de dioxyde de carbone. Défis majeur des énergies renouvelables, des efforts sont menés pour renforcer les capacités de stockage. Le ministre a, en effet, fait état d'une étude menée par le ministère et le groupe Sonelgaz sur la possibilité d'installer un système de stockage par batteries à proximité de la centrale d'El Foulia. Un dispositif qui permettrait de conserver l'électricité produite pendant la journée et de l'utiliser durant la nuit, renforçant ainsi l'efficacité et la disponibilité de l'énergie solaire.

L. A. A.

JOURNÉE MONDIALE DU SPINA-BIFIDA

L'EHU d'Oran mobilisé pour la prévention

L'ÉTABLISSEMENT hospitalo-universitaire (EHU) du 1er Novembre 1954 d'Oran a organisé, en début de semaine, une journée de sensibilisation et d'information à l'occasion de la Journée mondiale du spina-bifida, célébrée le 25 octobre de chaque année. Cette malformation congénitale affectant la colonne vertébrale peut être prévenue dans certains cas grâce à des mesures adaptées.
Menée en coordination avec les services de neurochirurgie et de gynécologie-obstétrique, cette initiative met l'accent sur l'importance de la supplémentation en vitamine B9 avant la grossesse, du dépistage prénatal et d'une prise en charge adaptée des enfants atteints.
Au cours de cette journée, plusieurs enfants atteints de spina-bifida, accompagnés de leurs parents, ont été accueillis par les équipes médicales et paramédicales de l'établissement. Cette initiative a permis d'assurer un accompagnement pluridisciplinaire mobilisant des spécialistes en neurochirurgie et en gynécologie-obstétrique, des médecins résidents, des psychologues, une spécialiste en nutrition ainsi qu'une assistante sociale, afin de répondre aux différents besoins des enfants et de leurs familles.
Dans son intervention, la spécialiste en gynécologie-obstétrique, le Dr Hebat Allah Kabout, a insisté sur l'importance de la préparation à la grossesse et de la planification préalable de la procréation. Elle a notamment rappelé la nécessité d'effectuer les examens médicaux nécessaires avant la conception, afin de détecter d'éventuels facteurs de risque et de les prendre en charge, en particulier les carences en vitamine B9, également appelée acide folique.
Selon la spécialiste, la prise de cette vitamine est recommandée à raison de 0,4 milligramme par jour, de préférence dès un mois avant la conception et durant les trois premiers mois de la grossesse.
Cette mesure revêt une importance particulière pour les femmes présentant des facteurs de risque, notamment celles ayant déjà donné naissance à un enfant atteint de spina-bifida, celles souffrant de diabète avant la grossesse ou encore celles prenant certains médicaments pour traiter des maladies neurologiques.
La supplémentation doit toutefois être adaptée à chaque situation médicale, selon les recommandations du médecin traitant.
Le diagnostic de cette malformation est généralement réalisé avant la naissance, grâce à l'échographie morphologique fœtale, pratiquée entre la 18e et la 22e semaine de grossesse. Cependant, certaines anomalies peuvent ne pas être détectées au cours de cet examen. Dans ces situations, le spina-bifida peut être identifié à la naissance, nécessitant alors une intervention coordonnée des équipes de néonatologie et de neurochirurgie pour assurer une prise en charge appropriée du nouveau-né.
Au-delà des soins médicaux et chirurgicaux, les participants ont également souligné l'importance du soutien psychologique et social des enfants atteints et de leurs familles. L'accompagnement doit notamment contribuer à renforcer la confiance en soi des enfants, à favoriser leur intégration sociale et à aider leurs parents à mieux faire face aux difficultés liées à la maladie.
À travers cette initiative, l'EHU d'Oran entend renforcer la coordination entre les différentes spécialités concernées et promouvoir une approche globale du spina-bifida, associant prévention, suivi médical, prise en charge spécialisée et accompagnement des familles.

D'Oran, Brahim Mazi

GRIPPE SAISONNIÈRE

Les enfants à risque au cœur de la campagne vaccinale

À l'occasion du lancement aujourd'hui de la campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière pour la saison 2026-2027, le ministère de la Santé précise le protocole destiné aux enfants vulnérables. Le protocole tient compte de l'âge et des antécédents vaccinaux, avec une attention particulière accordée aux enfants souffrant de maladies chroniques ou présentant un risque accru de complications.

Les préparatifs de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière entrent dans leur phase active. Dès aujourd'hui, l'opération mobilise les structures de santé à travers le pays. Dans le même sillage, le ministère de la Tutelle a arrêté les modalités pratiques de vaccination des enfants présentant des facteurs de vulnérabilité.
Dans une instruction ministérielle, référencée sous le n° 26 du 11 octobre 2026 et adressée aux CHU, EPH, EPSP, ainsi qu'aux structures privées, la Direction générale de la prévention et de la promotion de la santé détaille les conditions d'administration du vaccin antigrippal. Ce dernier, mis à disposition par l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) sous forme de présentation unidose de 0,5 ml, est retirable à l'Institut sis à Dely Ibrahim depuis le 21 octobre.
Au niveau local, les Directions de la santé et de la population (DSP) pilotent la coordination avec les établissements publics de santé de proximité (EPSP). Leur mission consiste à évaluer les besoins en centres de vaccination, à suivre le déroulement des opérations et mesurer les indicateurs épidémiologiques, notamment le taux de couverture et la remontée d'éventuels effets indésirables.
Les polycliniques, centres de santé et structures de PMI (protection maternelle et infantile) constituent le maillage d'accueil.
Les équipes médicales déployées associent systématiquement un médecin, un agent administratif et deux à trois agents vaccinateurs, le dimensionnement étant ajusté au flux des usagers.
La vaccination cible en particulier les enfants présentant des facteurs de risque susceptibles d'aggraver les complications


Une attention particulière aux enfants vulnérables.

de la grippe saisonnière. Sont notamment concernés ceux atteints de maladies cardio-vasculaires, d'affections pulmonaires chroniques, de troubles métaboliques, dont le diabète et l'obésité, ou encore de maladies rénales graves.
Le dispositif concerne également les enfants présentant une immunodéficience, congénitale ou acquise, une infection par le VIH, des néoplasies sous-jacentes, une asplénie ou une drépanocytose. Pour ces catégories, la vaccination constitue une mesure de prévention importante face aux formes potentiellement graves de la maladie.

UN PROTOCOLE ADAPTÉ À L'ÂGE ET AUX ANTÉCÉDENTS VACCINAUX

Les modalités d'administration varient selon l'âge de l'enfant et ses antécédents de vaccination contre la grippe saisonnière. Pour les enfants âgés de 6 mois à 9 ans, le vaccin est administré par voie intramusculaire. En cas de première vaccination, deux doses de 0,5 ml sont nécessaires, avec un intervalle de quatre semaines entre les injections. Si l'enfant a déjà été vacciné contre la grippe saisonnière, une seule dose de 0,5 ml suffit.
Pour les enfants de plus de 9 ans, le schéma prévoit une dose unique de 0,5 ml par voie intramusculaire. Les nourrissons de moins de 6 mois, qui ne peuvent pas être directement vaccinés contre la grippe, doivent bénéficier d'une protection indirecte. Le ministère recommande ainsi la vaccination de leur entourage, selon le principe du « cocooning », ainsi que le renforcement des mesures de prévention en présence de facteurs de risque.
Le ministère rappelle que le vaccin antigrippal mis à disposition est un vaccin inactivé, qui peut être administré simultanément avec les autres vaccins inscrits au calendrier national de vaccination.
Le site d'injection dépend de l'âge de l'enfant. Chez les nourrissons et les enfants âgés de 6 mois à un an, l'injection doit être réalisée dans la face antérolatérale de la cuisse. Chez les enfants de plus d'un an, elle est pratiquée au niveau du muscle deltoïde, dans la partie supérieure du bras.
Les autorités sanitaires insistent, en effet, sur le respect rigoureux du protocole dans l'ensemble des structures concernées et sur sa diffusion auprès des professionnels de santé. L'objectif est d'assurer une vaccination adaptée aux profils des enfants à risque et de renforcer leur protection contre les complications de la grippe saisonnière.

Lynda Louifi

PERSONNEL DE LA SANTÉ

Neuf revendications sur la table de l'UGTA

LA RÉVISION du statut particulier, la reconnaissance de la pénibilité des métiers de la santé, la revalorisation des primes et l'amélioration des perspectives de carrière constituent les principales revendications portées par la Fédération nationale des travailleurs de la santé, affiliée à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA).
À la veille de la réunion de la commission exécutive nationale, prévue aujourd'hui, au siège de la Centrale syndicale, l'organisation syndicale appelle à une prise en charge effective des dossiers professionnels et sociaux des personnels du secteur.
Dans un message adressé aux membres de cette instance, le secrétaire national chargé de l'information de la Fédération, le Dr Allam Hichem, insiste sur la nécessité de faire des préoccupations des travailleurs une priorité et de parvenir à des positions syndicales à la hauteur de leurs attentes.
La Fédération réclame d'abord la révision du statut particulier des travailleurs de la santé, afin de corriger les insuffisances relevées dans son application. Elle demande également que le dossier des corps communs soit porté aux plus hauts niveaux de la Centrale syndicale pour assurer une meilleure prise en charge des revendications de cette catégorie.
L'organisation syndicale plaide, par ailleurs, pour l'inscription de la profession médicale parmi les métiers pénibles et l'ouverture du dossier de la retraite spécifique aux travailleurs de la santé. Elle revendique aussi la mise en place de mécanismes juridiques clairs et équitables permettant la promotion automatique de l'ensemble des personnels du secteur.
La question des rémunérations occupe également une place importante dans la plateforme revendicative. La Fédération demande la concrétisation de la nouvelle prime des urgences, annoncée dans le cadre des décisions du président de la République, ainsi que la révision de la prime de garde pour mieux tenir compte des contraintes du travail et des responsabilités professionnelles.
Le règlement du dossier de la prime Covid figure également parmi les demandes exprimées. La Fédération souhaite son intégration dans la prime de contagion, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
À ces revendications s'ajoute la demande d'ouverture de nouveaux postes budgétaires pour répondre aux besoins des établissements de santé et contribuer à l'amélioration des conditions de travail.
La Fédération met également l'accent sur la situation professionnelle des aides-soignants, pour lesquels elle réclame l'ouverture de véritables perspectives d'évolution. Elle demande notamment l'accès à des formations qualifiantes, des possibilités de promotion vers des grades supérieurs ainsi que la valorisation de l'expérience professionnelle et de l'ancienneté.
L'objectif affiché est de garantir davantage d'équité dans les parcours professionnels et de permettre à cette catégorie de personnels de bénéficier de perspectives de carrière adaptées à son expérience et à ses compétences.
À travers ces revendications, la Fédération nationale des travailleurs de la santé appelle à dépasser le stade des engagements pour parvenir à des mesures concrètes et à un suivi effectif des dossiers auprès des autorités compétentes.
La réunion de la commission exécutive nationale du 27 octobre est ainsi présentée comme une étape importante pour unifier les positions syndicales et renforcer la défense des droits et des acquis des travailleurs de la santé. Pour la Fédération, l'intérêt des personnels doit primer sur toute autre considération, estimant que la responsabilité syndicale doit se traduire par des actions concrètes et des résultats tangibles au bénéfice des travailleurs.

Lynda L.

«STUPIDE»

Poutine critique la politique européenne envers Moscou

Vladimir Poutine estime que les dirigeants européens ont eux-mêmes affaibli leurs échanges avec la Russie en renonçant à des ressources énergétiques accessibles et au marché russe.



Le président russe a aussi souligné les difficultés économiques et sociales qui pèsent sur des pays de l'UE, entre endettement, recul de l'industrie et crise migratoire. Vladimir Poutine a qualifié de « stupide », ce 25 octobre, la politique de l'Union européenne visant à se détourner des produits et des ressources russes. Dans un entretien accordé au journaliste Pavel Zaroubine, le président russe a reproché aux dirigeants européens d'avoir renoncé à des ressources énergétiques bon marché, tout en réduisant l'accès de leurs entreprises au marché russe, un débouché commercial important. Le chef de l'État a insisté sur le fait que la Russie n'a jamais refusé de fournir du pétrole, du gaz, du charbon ou de l'uranium aux pays européens. Il a ainsi attribué la réduction des échanges énergétiques aux décisions prises par ces mêmes gouvernements européens. Malgré ces restrictions, les approvisionnements russes se poursuivent, le gaz naturel liquéfié (GNL) russe représentant encore 20 % du marché européen du GNL. Cette politique a également pesé sur les relations commerciales, a poursuivi le président russe. Il a expliqué que certaines entreprises européennes avaient dû quitter la Russie sous la pression de leurs gouvernements, alors qu'elles souhaitaient poursuivre leurs activités. D'autres sont toutefois restées sur le marché russe, où Moscou s'efforce, selon lui, de leur garantir des conditions favorables.

Endettement et recul industriel : Poutine souligne les difficultés européennes

Le président russe a également mis en lumière les difficultés économiques de plusieurs pays européens, notamment leur dette publique et leurs déficits budgétaires. Il a cité l'Italie, dont la dette publique atteint près de 139 % du PIB, contre 17,5 % pour la Russie. Il a également évoqué la dette extérieure russe équivalente à 2,6 % du PIB. Vladimir Poutine a par ailleurs insisté sur les déficits budgétaires de la France et de la Belgique, qui atteindraient respectivement 5,1 % et 5,2 % du PIB. Il a jugé ces niveaux particulièrement élevés, mettant en garde contre leurs conséquences pour les économies concernées. À ces difficultés budgétaires s'ajoute le recul de la production industrielle européenne. Vladimir Poutine a qualifié de « dramatique » la baisse enregistrée depuis 2021 de plusieurs grandes économies du continent. Il a notamment cité l'Allemagne, première économie de l'Union européenne, dont les difficultés industrielles se répercutent, selon lui, sur l'ensemble de la zone euro.

Crise migratoire et tensions sociales en Europe

Vladimir Poutine a également abordé la crise migratoire, soulignant les difficultés des États européens à assurer l'assimilation des migrants installés depuis plusieurs années ainsi que de leurs enfants. Selon lui, les autorités ne disposent pas des moyens nécessaires pour répondre à ces besoins, notamment en matière d'éducation et de transmission des coutumes et traditions locales. Enfin, le président russe a rejeté les accusations attribuant à Moscou un rôle dans les troubles et les mouvements de protestation observés dans plusieurs grandes villes européennes. Il les a jugées manifestement exagérées, estimant que la Russie était une nouvelle fois désignée comme responsable des difficultés rencontrées en Europe. Vladimir Poutine a toutefois souligné que Moscou ne se réjouissait pas de ces événements, tout en affirmant la nécessité de répondre aux accusations portées contre son pays.

R. I.

PRÉSIDENTIELLE AU BRÉSIL

Lula décroche un quatrième mandat

AU TERME d'une campagne particulièrement disputée, le président brésilien sortant, Luiz Inácio Lula da Silva, a remporté le second tour de l'élection présidentielle le 25 octobre face à Flávio Bolsonaro, fils aîné de Jair Bolsonaro, qui a annoncé son intention de demander l'annulation du scrutin. Lula a été réélu pour un quatrième mandat présidentiel à la tête du Brésil, le 25 octobre, avec 51,79 % des voix contre 48,21 % pour son adversaire, le sénateur Flávio Bolsonaro, fils de l'ex-président Jair Bolsonaro (2019-2022), condamné pour tentative de coup d'État, qui était arrivé en tête au premier tour. Une victoire qui a créé la surprise, dans la mesure où, depuis la fin de la dictature militaire, jamais un candidat arrivé en deuxième position au premier tour n'était parvenu à l'emporter au second. Les Brésiliens « sont allés voter parce que nous avons réussi à les convaincre que le vote était très important pour garantir la démocratie », a lancé Lula à São Paulo, devant une foule euphorique. Flávio Bolsonaro : tel père, tel fils ? De son côté, Flávio Bolsonaro a annoncé son intention de faire annuler le scrutin, estimant qu'il était « impossible de reconnaître les élections ». « Beaucoup de choses restent à éclaircir », a-t-il ajouté, au regard de la prolongation de deux heures des votes décidée par un juge de la Cour suprême en réponse à des requêtes des deux camps. À la veille de ses 81 ans, l'ancien métallurgiste devra composer avec des bolsonaristes en force au Congrès national. Lors des élections générales du 4 octobre, ceux-ci ont obtenu un nombre inédit de sièges à la Chambre des députés depuis la promulgation de la Constitution de 1988. Ils ont également renforcé leur présence au Sénat, où Michelle Bolsonaro, épouse de l'ancien président, et Carlos Bolsonaro, son deuxième fils, ont chacun remporté un siège.

R. I.

POURPARLERS DE PAIX

Zelensky exclut la neutralité de l'Ukraine

ALORS que de nouveaux pourparlers sont envisagés en novembre, un désaccord majeur demeure. Volodymyr Zelensky refuse d'aborder la neutralité ukrainienne, pourtant réclamée depuis des années par Moscou, et rejette les échanges territoriaux, tout en acceptant d'en discuter. La Russie insiste sur un accord durable fondé sur ses exigences de sécurité. Volodymyr Zelensky a réaffirmé, le 25 octobre, son refus de discuter de la neutralité militaire de l'Ukraine et d'éventuelles restrictions imposées à son armée, alors que de nouveaux pourparlers avec Moscou sont envisagés en novembre. Le dirigeant ukrainien a exprimé cette position dans un entretien pour l'émission TSN Week, dont des extraits ont été publiés sur X. « Les restrictions concernant notre armée et la neutralité de l'Ukraine ne sont pas à l'ordre du jour des discussions », a-t-il déclaré, tout en affirmant être prêt à négocier sur d'autres questions. La neutralité de l'Ukraine concerne pourtant un point central des exigences russes, formulées bien avant le début des hostilités en février 2022. Moscou réclame depuis des années des garanties contre une adhésion de l'Ukraine à l'OTAN et considère la neutralité ukrainienne comme une condition majeure de sa sécurité nationale. La protection des populations russophones représente, par ailleurs, l'un des objectifs de l'opération militaire spéciale. Les déclarations de Zelensky mettent ainsi en évidence une difficulté fondamentale : Kiev se dit disposé à reprendre les discussions, mais refuse d'inscrire à leur ordre du jour une question que Moscou juge indispensable à un règlement durable. Plus de quatre ans et demi après le début du conflit, cette divergence reste entière.

Sur les territoires, une ouverture sans concession annoncée

Le même entretien révèle les limites de la position ukrainienne sur les territoires. Zelensky a évoqué les propositions américaines d'échanges territoriaux, appelées « land swaps », avant d'affirmer qu'il n'était pas question pour Kiev de procéder à de tels échanges. Il s'est ensuite dit prêt à aborder ce dossier au niveau des dirigeants, tout en réservant les autres questions aux groupes techniques. Cette supposée ouverture à la discussion ne constitue donc pas une vraie acceptation de compromis territorial. Le 21 octobre, Zelensky avait déjà évoqué la possibilité d'un accord gelant la situation territoriale actuelle. Vladimir Poutine avait réagi le lendemain en réaffirmant que Moscou considérait les territoires concernés comme des terres historiquement russes. La disposition de Zelensky à négocier a également été mise en doute par plusieurs personnalités. Vladimir Konstantinov, président du Parlement de Crimée, estime que le dirigeant ukrainien n'est pas réellement prêt à rechercher un accord. L'ancien conseiller présidentiel ukrainien Oleg Soskine considère, pour sa part, qu'un règlement avec Moscou nécessiterait le départ de Zelensky et l'organisation d'élections. Le 25 octobre, Kirill Dmitriev, représentant spécial du président russe, a approuvé une publication sur X opposant la volonté de paix d'Elon Musk à celle de Zelensky, favorable à la poursuite du conflit. Florian Philippot, dirigeant du parti français Les Patriotes, a également soutenu des critiques formulées par Musk sur la corruption en Ukraine. Plusieurs internautes ont de leur côté appelé Zelensky à accepter un accord, sans que ces réactions individuelles permettent de tirer des conclusions sur l'opinion publique.

Moscou réaffirme ses conditions pour une paix durable

Malgré la persistance de ces désaccords, le Kremlin n'a pas exclu la possibilité de discuter des questions territoriales. Le 26 octobre, son porte-parole, Dmitri Peskov, a indiqué qu'une « discussion très sérieuse », comportant de nombreux détails, serait nécessaire. Il a également mis en garde contre une divulgation publique susceptible de compromettre le processus diplomatique. Une rencontre trilatérale entre la Russie, les États-Unis et l'Ukraine pourrait avoir lieu en novembre, éventuellement à Abou Dhabi.

Les autorités russes insistent sur la nécessité d'un accord définitif qui prenne en compte les garanties de sécurité de Moscou comme celles de Kiev, plutôt que sur un simple arrêt temporaire des combats. Le Kremlin entend maintenir au centre des discussions les causes profondes du conflit, notamment les préoccupations liées à l'élargissement de l'OTAN. Dmitri Peskov a par ailleurs précisé que la reprise des pourparlers n'impliquait aucune restriction des opérations militaires.

R. I.

BARRAGE DE BOUHANIFIA DE MASCARA

Les dernières pluies apportent 2,4 millions de m³ d'eau

LE BARRAGE de Bouhanifia, dans la wilaya de Mascara, a bénéficié d'un apport supplémentaire de 2,4 millions de mètres cubes d'eau à la suite des dernières précipitations enregistrées dans la région, a indiqué lundi la Direction de l'hydraulique de la wilaya.
Ces pluies ont permis de porter le volume d'eau stocké dans le barrage à plus de 8 millions de mètres cubes, soit un taux de remplissage de 23,5 %, a précisé la même source à l'APS.
Elle a ajouté que le niveau du barrage avait connu une baisse durant la période estivale, en raison des importants volumes d'eau mobilisés pour l'irrigation des terres agricoles, ainsi que du prélèvement d'une partie de ses réserves pour l'alimentation en eau potable de plusieurs communes des wilayas de Mascara et de Sidi Bel-Abbès.
Cette infrastructure hydraulique, d'une capacité totale de stockage de 34,4 millions de mètres cubes, avait atteint un taux de remplissage de 100 % durant le premier semestre de l'année en cours, avant que son niveau ne baisse sous l'effet de la hausse de la demande en eau destinée à l'irrigation et à l'alimentation en eau potable durant l'été dernier, a rappelé la même source.
A noter que le barrage de Bouhanifia assure actuellement l'alimentation en eau potable, à hauteur d'environ 24.000 mètres cubes par jour, des communes de Bouhanifia, Mascara, Hacine, El Guitena et Tizi, dans la wilaya de Mascara, ainsi que de la commune de Sfisef, dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès.
Des volumes d'eau sont également destinés à l'irrigation des terres agricoles de la plaine de Habra, situées dans les communes de Mohammadia, Sidi Abdelmoumen, Macta-Douz et Bouhenni.

R. R.

AGRICULTURE À TISSEMSILT

300 hectares consacrés aux légumineuses

UNE SUPERFICIE de 300 hectares a été consacrée à la culture des légumes secs, notamment les pois chiches et les lentilles, au titre de la saison agricole 2026-2027 dans la wilaya de Tissemsilt. C'est ce qu'a fait savoir la direction des Services agricoles (DSA).
Selon la même source, cette superficie se répartit entre 250 hectares réservés aux pois chiches et 50 hectares aux lentilles. Les agriculteurs concernés bénéficieront de l'accompagnement des cadres et des techniciens des services agricoles, à travers des orientations techniques, des programmes de vulgarisation et de formation, ainsi que la mise à disposition de semences et d'engrais subventionnés, en vue d'améliorer les rendements.
La superficie consacrée à la culture des légumineuses est en hausse par rapport à la saison précédente, durant laquelle les surfaces cultivées avaient atteint 233 hectares, a indiqué la même source, ajoutant que les travaux de préparation des sols avaient déjà commencé.
Ces préparatifs s'accompagnent d'efforts visant à étendre les superficies irriguées afin d'améliorer les rendements, notamment au niveau de l'exploitation agricole pilote « Chouaki Rabah », située dans la commune d'Amari, appelée à contribuer au développement de cette filière.
Plus de 339 quintaux de semences ont été mobilisés pour assurer la réussite de cette campagne, dont environ 280 quintaux de pois chiches et 60 quintaux de lentilles. La même source s'est dit optimiste quant à la réalisation d'une production abondante de légumes secs durant la saison en cours, au regard de l'amélioration enregistrée ces dernières années dans la production de cette filière à l'échelle de la wilaya.
Par ailleurs, les préparatifs se poursuivent en vue d'assurer le bon déroulement de la campagne de labour-semailles au titre de la saison agricole 2026-2027. Celle-ci devrait porter sur une superficie totale de 51.450 hectares consacrée à la culture des différentes variétés de céréales, dont 38.500 hectares de blé dur, 12.000 hectares d'orge et 950 hectares de blé tendre.

R. R.

RÉHABILITATION D'UNE MOSQUÉE ET DES IMMEUBLES ANCIENS D'ORAN

Vers l'achèvement de plusieurs chantiers historiques

La réhabilitation des anciens immeubles et la restauration de la mosquée historique Abdallah Ben Salem se poursuivent au centre-ville d'Oran, dans le cadre des opérations visant à améliorer le cadre urbain et à valoriser le patrimoine bâti de la ville. Le wali, Ibrahim Ouchane, a effectué hier une visite de terrain pour s'enquérir de l'avancement des différents chantiers et appeler à l'accélération des travaux, dans le respect des délais fixés et des exigences de qualité.



La visite a débuté par le chantier de réhabilitation de la mosquée Abdallah Ben Salem, situéerue Maâtallah Mohamed El Habib. Ce lieu de culte historique est en phase finale de restauration. Les travaux restants concernent notamment la réalisation du réseau de chauffage central, le revêtement des sols et la pose des tapis. Selon les explications fournies sur place, la livraison du projet est prévue dans un délai de deux mois Le programme de la sortie a également porté sur la réhabilitation des anciens immeubles de la rue Larbi Ben M'hidi, avec l'inspection de deux bâtiments, portant les numéros 11 et 45.
Pour le premier, les travaux touchent à leur fin. L'intervention a notamment concerné la restauration des toitures et des parties communes, dont les cages d'escalier, ainsi que la rénovation et la peinture des balcons et des façades, désormais rénovées.
Le wali a appelé les responsables du chantier à accélérer le rythme d'exécution, tout en veillant à la qualité des travaux et au soin apporté aux finitions. L'objectif est de garantir la durabilité des interventions et d'améliorer l'aspect des immeubles qui bordent l'une des principales artères du centre-ville.
Concernant l'immeuble n° 45, le taux d'avancement des travaux a atteint 80 %, arquant une progression significative du chantier. Le suivi de ces deux opérations s'inscrit dans les efforts engagés pour rénover le vieux bâti et améliorer l'environnement urbain du centre-ville d'Oran.
Pour rappel, lors d'une précédente sortie sur le terrain en mai dernier, le wali d'Oran avait déjà inspecté ces chantiers et exprimé son mécontentement face aux retards accusés, notamment dans la restauration de la mosquée Abdallah Ben Salem. À cette période, les immeubles n° 11 et 45 de la rue Larbi Ben M'hidi affichaient un taux d'avancement de 40 % chacun. Depuis, la progression est notable, avec un taux de réalisation de 80 % pour le bâtiment n° 45, tandis que le n° 11 est désormais proche de son achèvement.

Brahim Mazi.

FINALES DES JEUX RÉGIONAUX DES PERSONNES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

Sous le signe de l'inclusion

LA MINISTRE de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a présidé le lancement d'un événement sportif pilote destiné aux enfants à besoins spécifiques. La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre des Sports, Walid Sadi, du wali de Tipasa. Mohamed Amine Benchaoulia. L'événement a eu lieu au Centre « Frères Soukane » pour le regroupement et la préparation de l'élite sportive, situé à Fouka (wilaya de Tipaza), avec la participation de 250 enfants sportifs issus des wilayas d'Alger, Tipaza, Blida et Boumerdès. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts conjoints des deux secteurs, visant à instaurer une pratique sportive inclusive adaptée aux spécificités des personnes à besoins spécifiques, leur offrant ainsi de meilleures opportunités pour développer leurs capacités physiques et affiner leurs talents dans diverses disciplines sportives.
Cette manifestation concrétise une vision commune entre les secteurs de la Solidarité nationale et des Sports, visant à faire du sport un véritable espace d'éducation, d'autonomisation et d'inclusion, tout en développant des mécanismes de coopération au service des besoins des enfants en situation de handicap. Le programme de l'événement comprenait des activités et des compétitions dans diverses disciplines sportives, notamment l'athlétisme (dont le 100 mètres), le goalball, le basketball, le judo, la natation, le football, le handball, la boccia, le volley-ball et le tennis de table.
Les activités se sont clôturées par la remise de médailles et de prix aux vainqueurs, en reconnaissance de leurs performances et des efforts fournis durant les épreuves. Le tout s'est déroulé dans une atmosphère joyeuse, témoignant de l'impact positif de cette expérience sportive sur les enfants et leurs entraîneurs.
Il convient de noter que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération et de partenariat conclu entre les deux secteurs, un programme national conjoint a été lancé pour promouvoir la pratique physique et sportive auprès des enfants pris en charge par les établissements et centres relevant du secteur de la Solidarité nationale.

T. Bouhamidi

PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN ARABE

Nedroma, Béjaïa et Mila inscrites au registre de l'ALECSO

Les vieilles villes de Nedroma, Béjaïa et Mila viennent d'intégrer le Registre du patrimoine architectural et urbain des pays arabes, relevant de l'ALECSO.

Annoncée dimanche par le ministère de la Culture et des Arts, cette inscription consacre la valeur historique et patrimoniale de trois sites algériens. Elle ouvre également des perspectives pour appuyer leur sauvegarde, soutenir les opérations de restauration et favoriser leur promotion à l'échelle régionale et internationale.
Cette reconnaissance pourrait aussi contribuer au développement du tourisme culturel et à la valorisation du patrimoine national.
Cette inscription est intervenue lors des travaux de la 11e réunion de l'Observatoire, tenue du 25 au 27 octobre au siège de la Ligue des Etats arabes, en République arabe d'Egypte.
Le ministère a souligné que cette inscription est "le fruit du dynamisme que connaît la diplomatie culturelle algérienne à l'échelle régionale arabe" et qu'elle "traduit la reconnaissance par l'ALECSO de l'ancienneté du patrimoine culturel" de l'Algérie.
Cette reconnaissance est de nature à contribuer à la préservation des sites inscrits et au renforcement des mesures de sauvegarde, à travers la mise en place de programmes et de projets de restauration, ainsi qu'à leur promotion aux niveaux régional arabe et international, ce qui contribuera au développement du tourisme culturel en Algérie, ajoute le ministère.
Le ministère a estimé que cet acquis constitue "l'aboutissement des efforts soutenus qu'il déploie pour concrétiser la stratégie globale du pays visant à préserver et à sauvegarder notre patrimoine culturel matériel et immatériel, ainsi qu'à le promouvoir, de manière à contribuer au développement du secteur de la culture dans ses différentes composantes et à la réalisation du développement durable".



A. B. / Agence

MÉDIAS ET PATRIMOINE

Malika Bendouda distinguée «Personnalité patrimoniale de l'année 2026»

MALIKA BENDOUDA a décroché le titre de la « personnalité patrimoniale de l'année 2026 ». le trophée lui a été remis en marge d'une rencontre tenue au siège de son département culturel par le président de l'Union arabe des médias du patrimoine, Youssef Ali Al-Kadhim, et plusieurs membres de cette organisation l'ayant accompagné, annonce le ministère de la Culture sur sa page officielle.
Cette distinction, décernée dans le cadre de la première édition des Prix arabes des médias du patrimoine, récompense son engagement en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel algérien, matériel et immatériel.
Les membres de l'Union ont ainsi eu l'occasion de revenir sur leur participation au Festival international de l'art rupestre de Djanet, organisé du 19 au 24 octobre dernier. Ils ont exprimé leur reconnaissance à la ministre pour cette invitation et partagé leurs impressions sur la richesse du patrimoine de la région, dont ils ont pu découvrir les multiples facettes et la portée historique, culturelle et humaine.
Les échanges ont également porté sur les perspectives de renforcement de la coopération dans le domaine des médias spécialisés dans le patrimoine dans l'objectif de mieux faire connaître le patrimoine algérien, de documenter ses différentes composantes et de mettre en lumière sa diversité.
Les deux parties ont également abordé les moyens de développer les médias patrimoniaux arabes et de renforcer leur rôle dans la préservation de la mémoire culturelle. L'amélioration de la couverture médiatique spécialisée figure parmi les pistes évoquées pour mieux faire connaître le patrimoine et contribuer à sa sauvegarde.

A. B.

SALON INTERNATIONAL DU LIVRE D'ALGER

Le HCA enrichit son catalogue de 15 nouveaux titres

LE HAUT Commissariat à l'amazighité (HCA) participera à la 29e édition du Salon international du livre d'Alger (SILA 2026), prévue du 28 octobre au 7 novembre, avec 15 nouvelles publications couvrant la littérature, l'histoire, le patrimoine et les sciences humaines, , indique un communiqué de cette institution.
Parmi les nouveautés annoncées figurent trois ouvrages issus de rencontres scientifiques consacrées à la place de tamazight dans le système juridique national, au patrimoine manuscrit amazigh transcrit en caractères arabes et à la culture de la résistance.
Avec ce nouveau catalogue, le HCA poursuit son travail éditorial, avec l'ambition de promouvoir la langue amazighe, de préserver la mémoire collective et de transmettre les savoirs.
Cette participation s'inscrit dans le cadre de son "engagement constant en faveur de l'édition et témoigne de sa volonté de promouvoir la langue amazighe, de valoriser le patrimoine national et de favoriser la transmission des savoirs", précise la même source.
A travers ces titres prévus pour l'année 2026, le HCA confirme la poursuite de sa dynamique éditoriale, "fruit d'une décennie de travail soutenu et d'un engagement continu au service de la diversité linguistique et culturelle en Algérie".
Ce nouveau catalogue "se distingue notamment par trois ouvrages de référence issus de rencontres et de manifestations scientifiques à dimension nationale et internationale". Consacrés à des "thématiques majeures liées au droit, au patrimoine manuscrit et à la mémoire historique, ces ouvrages rassemblent les communications scientifiques, les réflexions et les recommandations formulées à l'occasion de ces rencontres", souligne le communiqué.
Le premier ouvrage reprend les actes d'une journée d'étude consacrée à la place de la langue amazighe dans le système juridique national. Organisée en coordination avec le ministère de la Justice, à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle, cette rencontre s'est tenue à l'Ecole supérieure de la magistrature de Koléa (Tipasa).
A travers les contributions de juristes, de chercheurs et de spécialistes, cette publication met en lumière les enjeux liés à l'intégration de tamazight dans le dispositif juridique national.
Le deuxième ouvrage porte sur le patrimoine manuscrit amazigh transcrit en caractères arabes, considéré comme un témoignage de la profondeur historique et de la richesse des traditions savantes algériennes. Issu d'un
colloque national organisé à Boussemghoun (El Abiodh Sidi Cheikh) à l'occasion de la Journée nationale du livre et de la bibliothèque, il réunit des contributions scientifiques et des recommandations visant à mieux connaître ce patrimoine écrit, à en établir l'inventaire, à assurer sa préservation et à le valoriser.
Le troisième ouvrage s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 70e anniversaire du Congrès de la Soummam, "une étape déterminante de la Révolution de libération nationale". Il est issu du colloque international intitulé "Culture de la résistance", organisé à Béjaïa en coordination avec le ministère des Moudjahidine et des Ayants droit.
Cette publication rassemble des études et des analyses de chercheurs et de spécialistes portant sur les différentes manifestations de la résistance, ses dimensions historiques et culturelles ainsi que sa place dans la mémoire collective.
Outre ces trois ouvrages, les éditions du HCA présenteront l'ensemble de leurs nouvelles publications pour l'année 2026, couvrant plusieurs domaines, notamment la littérature, les essais de réflexion, les études linguistiques, l'histoire, le patrimoine et les sciences humaines.

DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT L'OUVERTURE

Par ailleurs, et afin de s'enquérir de l'état d'avancement des préparatifs de la 29e édition du Sila, la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a effectué, samedi soir, une visite d'inspection au palais des expositions des Pins Maritimes, à Alger.
Cette visite a permis à la ministre de prendre connaissance des différents dispositifs organisationnels et logistiques mis en place en prévision de cet important rendez-vous culturel, qui réunira des éditeurs, des auteurs et des professionnels du livre,



algériens et étrangers. À la veille de l'ouverture officielle de cette manifestation, les préparatifs se poursuivent afin de réunir les conditions nécessaires à son bon déroulement et d'assurer un accueil optimal aux exposants, aux professionnels du secteur et au grand public.
Cette 29e édition, qui accueillera l'Arabie saoudite en qualité d'invitée d'honneur, sera également marquée par un riche programme culturel et littéraire, comprenant diverses rencontres et activités consacrées au livre, à la littérature et aux échanges intellectuels. Considéré comme l'un des principaux rendez-vous culturels du pays, le Salon international du livre d'Alger constitue un espace privilégié de rencontre entre les auteurs, les éditeurs et les lecteurs. Il contribue à la promotion de l'industrie du livre, à l'encouragement de la lecture et au renforcement des échanges culturels, tout en participant au rayonnement culturel de l'Algérie.

A. B./ Agence

République Algérienne Démocratique et Populaire
Bureau d'Études Techniques MAGHLAOUI ROUAF
Adresse : 11, Cité Asfoudal, D9/N 114, Ben Aknoun, Wilaya d'Alger

À L'ATTENTION DE : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE (OPGI) DE LA WILAYA DE MASCARA

Objet : Réponse officielle et clarification à l'attention de l'opinion publique et des parties concernées concernant la mise en demeure n° 02 en date du 22/10/2026.

Références :

- Marché n° 09/2025 en date du 27/02/2025 relatif à l'étude et au suivi de la réalisation de 920/2000 logements publics locatifs (LPL) avec aménagements extérieurs au Pôle Urbain El Hamama Tizi (Tranche unique).
- Ordre de service (ODS) de commencement des travaux en date du 31/07/2025 (fixant le 30/11/2026 comme dernier délai légal d'achèvement de la durée de réalisation).
- Rapport global et bilan complet déposés auprès des services de l'Office et visés officiellement en date du 18/10/2026.
- Mise en demeure n° 02 émise en date du 22/10/2026.

Monsieur le Directeur Général,
Suite à l'émission de la mise en demeure n° 02 en date du 22 octobre 2026 par la Direction Générale de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la Wilaya de Mascara, adressée au Bureau d'Études Techniques MAGHLAOUI Rouaf, notre bureau présente la présente réponse détaillée et exhaustive afin d'éclairer l'opinion publique et de rétablir les faits dans leur juste contexte, loin de toute confusion ou dénonciation calomnieuse (qu'elle soit intentionnelle ou non), tout en soulignant ce qui suit :

Premièrement : Concernant le rejet total de la mise en demeure n° 02
Le Bureau d'Études exprime son opposition catégorique au contenu de ladite mise en demeure, estimant que l'évaluation de sa responsabilité professionnelle et contractuelle imposait impérativement la prise en compte de l'ensemble des documents, rapports, correspondances et procès-verbaux de réunions préparés et déposés auprès des services de l'Office tout au long de la durée du projet. Ces documents attestent concrètement de ses mesures de contrôle et de son suivi de terrain assidu depuis le lancement des travaux le 31 juillet 2025 jusqu'à l'approche du délai contractuel final fixé au 30 novembre 2026.

Deuxièmement : Concernant le suivi technique et le signalement préventif des dysfonctionnements
Le Bureau d'Études affirme qu'il s'est acquitté de ses missions contractuelles de la manière la plus complète, ayant pris l'initiative d'établir et d'envoyer les rapports de suivi, les avertissements et les fiches de non-conformité relatifs aux dysfonctionnements enregistrés sur le chantier, ce qui se manifeste clairement à travers :

- Le premier avertissement adressé à l'entreprise de réalisation en date du 12 mars 2026 sous la référence 08/920/BET/MASC, alertant sur la baisse du rythme des travaux et l'insuffisance des moyens.
- Les fiches de non-conformité structurelle des blocs 16 et 17 en date du 20 juin 2026.
- Le dossier d'expertise et d'audit technique en date du 07 juillet 2026.
- Les mises en demeure relatives aux coulages de béton illégaux au niveau du bloc 13 en date du 11 août 2026.
- La demande de tenue d'une réunion tripartite en date du 01 septembre 2026, traduite effectivement par la réunion tenue le 07 septembre 2026 avec le Contrôle Technique de la Construction (CTC) et l'Office afin de garantir la sécurité des ouvrages.

Troisièmement : Concernant les responsabilités juridiques du retard de réalisation
Le Bureau d'Études insiste sur la nécessité d'opérer une distinction totale et claire entre les missions de « suivi et de contrôle technique » qui lui incombent légalement, et la responsabilité de « l'entreprise de réalisation » sur le terrain quant à l'exécution des travaux et au respect des délais contractuels (qui expirent le 30 novembre 2026).
Notre bureau avait préalablement alerté les services de l'Office à maintes reprises par le biais de correspondances multiples (notamment les rapports enregistrés entre décembre 2025 et mars 2026, allant jusqu'aux rapports d'août et septembre 2026) en vue de prendre les mesures coercitives à l'encontre de l'entreprise en temps opportun. Par conséquent, l'attribution des responsabilités requiert une lecture minutieuse de l'historique chronologique complet, et non l'imputation au Bureau d'Études des conséquences de la défaillance de l'entreprise de réalisation.

Quatrièmement : Concernant le rapport global visé par les services de l'Office (quatre jours avant l'émission de la mise en demeure)
Le Bureau d'Études confirme avoir déposé un rapport global et un bilan détaillé du déroulement du projet depuis son lancement, lequel a été visé officiellement par les services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière en date du 18 octobre 2026. Par conséquent, nous demandons l'adoption de ce dossier documenté comme référence principale et unique lors de la réévaluation des faits, car il prouve de manière irréfutable l'accomplissement par le Bureau de l'ensemble de ses obligations contractuelles à peine quatre jours avant l'émission de la mise en demeure de l'Office.

Cinquièmement : Concernant la mention arbitraire du nom personnel du salarié (M. YOHI Abdellatif)
L'insertion du nom personnel de M. YOHI Abdellatif dans le texte de la mise en demeure publié dans la presse et le fait de lui imputer une responsabilité personnelle quant au retard constituent une mesure arbitraire et juridiquement nulle pour les motifs suivants :

- L'intéressé est un ingénieur salarié du Bureau et n'est point une partie contractante dans le Marché n° 09/2025, et il ne détient pas la qualité pour le signer.
- La responsabilité de l'exécution du contrat et du suivi incombe exclusivement à la personne morale (le Bureau d'Études) et non aux travailleurs salariés, conformément à l'article 54 du Code Civil.
- La publication du nom personnel d'un salarié dans une mise en demeure officielle assortie d'une accusation de manquement constitue un acte de diffamation explicite et une atteinte à la réputation professionnelle, exposant l'autorité émettrice à des poursuites judiciaires conformément à l'article 296 bis du Code Pénal.
- Par conséquent, nous exigeons le retrait immédiat du nom personnel et la publication d'un rectificatif officiel (Erratum) dans le même journal, tout en limitant la mise en demeure à son cadre légal relatif exclusivement à la personne morale, le concerné se réservant l'ensemble de ses droits de recours en justice afin de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice moral le cas échéant.

Sixièmement : Demande de réexamen de la mise en demeure et de son retrait immédiat
Au vu des arguments et preuves irréfutables présentés ci-dessus, le Bureau d'Études demande à la Direction Générale de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la Wilaya de Mascara de bien vouloir :

- Procéder au réexamen de la mise en demeure n° 02 émise en date du 22/10/2026.
- Étudier la réponse ainsi que les dossiers justificatifs visés en date du 18/10/2026.
- Procéder au retrait immédiat de la mise en demeure pour défaut de fondement factuel ou juridique avéré à l'encontre du Bureau.

Pour conclure, le Bureau d'Études Techniques « MAGHLAOUI Rouaf » réaffirme son engagement indéfectible dans l'exercice de ses missions professionnelles et techniques, ainsi que son souci constant de servir l'intérêt général conformément à la législation en vigueur, tout en se réservant l'ensemble de ses droits légaux et contractuels pour défendre ses intérêts et sa réputation professionnelle.

Pour le Bureau d'Études Techniques MAGHLAOUI Rouaf

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

CENTRE HOSPITALO UNIVERSITAIRE DE SETIF

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE : C.S.F 098619015000928

AVIS D'ATRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions de **l'article N°46 du loi N°23-12 de la 05/08/2023** fixant les règles générales relatives aux marchés publics et **l'article N°61 et 65 du décret présidentiel N°15-247 de la 16/09/2015** portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public; Le directeur général du centre hospitalo-universitaire de Sétif, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales **N° 15/2026** pour : Acquisition de matériel informatique et bureautique pour le CHU Sétif durant l'année 2026 repartis en 05 lots séparés, qu'à l'issue de l'analyse des offres, il a été décidé l'attribution provisoire comme suit :

Lot	Soumissionnaire Retenue	N°Ident-Fiscal	Délai de Livraison	Note Tech	Montant en TTC DA après correction	OBS
LOT N 01 : Acquisition Matériels Informatique	قصر الحمراء للتوريد والتجهيز مواسي العربي	18434110005818203400	07 jours	25	34 029 716,00	Moins Disant
LOT N 02 : Acquisition Accessoires Informatique	م.ذ.ش.و.ذ.م.م. جميلة ريم	001919009380638	07 jours	25	4 100 502,00	Moins Disant
LOT N 03 : Acquisition des Imprimantes et photocopieurs	م.ذ.ش.و.ذ.م.م. أو بي إي أس	001819009331973	15 jours	20	9 044 000,00	Moins Disant
LOT N 04 : Acquisition Mobilier De Bureau	م.ذ.ش.و.ذ.م.م. أو بي إي أس	001819009331973	15 jours	20	11 415 075,00	Moins Disant
LOT N 05 : Rayonnage Semi Lourd	SARL ALLIANCE CUTTING	00171610119144000000	14 jours	30	7 710 010,00	Moins Disant

En application des dispositions de l'article N°56 du loi **N°23-12 de la 05/08/2023** fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article N°82 de décret présidentiel **N°15-247 du 16 septembre 2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public; les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois **(03) jours** à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit si le troisième jour coïncide avec un jour de repos réglementaire, se prolongera jusqu'au lendemain du jour de travail .Les soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offre nationale ouvert peuvent formuler un éventuel recours auprès de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de santé dans un délai de **dix (10) jour** à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP et deux presses électroniques.

***Le Jeune Indépendant* du 27/10/2026 / ANEP 2616035600**

ALGERIE TELECOM -SPA
Direction Opérationnelle des télécommunications – Tindouf
Sous-Direction Fonctions Support

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° : 04 /2026

La Direction Opérationnelle des télécommunications – Tindouf lance un avis d'Appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales portant sur **la réalisation d'Infrastructures d'Accueil, Pose et Raccordement de Câbles à Fibre Optique** répartis comme suit :

N° lots	Désignation(Localité/Tronçon)	Distance (Km)
01	Réalisation d'Infrastructure d'Accueil Pose et Raccordement du Câble à Fibre Optique pour Rattacher les sites MDN avec ST0821 تل قنت -JD1 distance 29 km	29
02	Réalisation d'Infrastructure d'Accueil Pose et Raccordement du Câble à Fibre Optique pour Rattacher ST0867-CT TINDOUF distance 16 km	16
03	Réalisation d'Infrastructure d'Accueil Pose et Raccordement du Câble à Fibre Optique pour Rattacher ST0893 -ST0848 المعمص distance 07 km localité :Ghar Djebilet	07
04	Réalisation d'Infrastructure d'Accueil Pose et Raccordement du Câble à Fibre Optique pour Rattacher ST0859 OUM ELASSEL- JD2 oum elassel distance 28 km	28
05	Réalisation d'Infrastructure d'Accueil Pose et Raccordement du Câble à Fibre Optique pour Rattacher ST0831 حوية ميزان JD 106 distance 31 km	31
06	Réalisation d'Infrastructure d'Accueil Pose et Raccordement du Câble à Fibre Optique pour Rattacher ST0832 بوعلية-ST0833 المحرق distance 49 km	49
07	Réalisation d'Infrastructure d'Accueil Pose et Raccordement du Câble à Fibre Optique pour Rattacher ST0850 المحاريق- CT GALB ERHOUL distance 59 km	59
08	Réalisation d'Infrastructure d'Accueil Pose et Raccordement du Câble à Fibre Optique pour Rattacher ST0864 OUM ELASSEL -CT HASSI MOUNIB distance 58 km	58
09	Réalisation d'Infrastructure d'Accueil Pose et Raccordement du Câble à Fibre Optique pour Rattacher ST0830 برج بوزيان- JD distance 162 km	162
10	Réalisation d'Infrastructure d'Accueil Pose et Raccordement du Câble à Fibre Optique pour Rattacher ST0833 المحرق-CT1 FOR LOTFI distance 89 km	89

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

ELIGIBILTE DES CANDIDATS :

Palier 01 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 10 Km :
- Les entreprises ayant la qualification une (01) ;
- Les entreprises nouvellement créées durant l'année de l'appel d'offres quelles que soient leurs qualifications ;
- Les entreprises issues des dispositifs ANADE et CNAC, en cours de bénéfice d'avantages conférés par ces dispositifs quelles que soient leurs qualifications.

Palier 02 : Pour les lots supérieurs à 10 Km et inférieurs à 50 Km : le soumissionnaire doit justifier d'une qualification et classification professionnelle de catégorie de deux (02) à six (06).

Palier 03 : Pour les lots supérieurs ou égaux à 50 Km : le soumissionnaire doit justifier d'une qualification et classification professionnelle de catégorie sept (07) et plus.

La vérification de la satisfaction du seuil de qualification minimum exigé est déterminée à travers les certificats de qualification et de classification professionnelle.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges auprès de :

Sous-Direction Fonctions Support
« Service Achats »
Adresse : Route Hassi Abdellah Tindouf Lotfi à Coté de Station Touhami –Tindouf-

Contre le paiement de la somme de **5000,00** DA au compte BNA de la DO de Tindouf N° : **.00100411030000017 5/21.**

DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE : (article 15 du CDC type page 10)
Les soumissionnaires doivent fournir des offres comportant :
1. Un dossier administratif.
2. Une offre technique.
3. Une offre financière.

- **DOSSIER ADMINISTATIF dans une enveloppe à part contenant :**

1. Déclaration de probité établie et signée, respectant le modèle joint en « Annexe 2 du CCAG» ;
2. Copie du numéro d'identification fiscale « NIF »
3. Copie des statuts de l'entreprise, le cas échéant;
4. Copie du bilan comptable du dernier exercice ;
5. Copie de l'extrait du registre de commerce ;
6. Copie de l'extrait de rôle en cours de validité apuré ou avec échéancier de paiement ;
7. Attestation de mise à jour (CNAS, CASNOS) en cours de validité ;
8. L'extrait du casier judiciaire N°03 du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale en cours de validité ;
9. Copie de la dernière attestation de dépôt des comptes sociaux du CNRC ;
10. Etat de l'entreprise établi et signé, respectant le modèle joint en « Annexe CCAG 4 » ;
11. La convention du Groupement, dûment signée et datée par les fondés de pouvoirs des entreprises respectives, le cas échéant ;
12. Certificat de qualification et de classification professionnelle contenant l'activité hydraulique et/ou des travaux publics en cours de validité.
13. Délégation de pouvoir de signature, le cas échéant,

- **L'OFFRE TECHNIQUE dans une enveloppe à part contenant :**

1. Déclaration à souscrire établie et signée, respectant le modèle joint en «Annexe 01 du CCAG» ;
2. Le présent cahier des charges, dûment paraphé par la soumissionnaire sur chaque page, **cacheté et signé dans sa dernière page, portant la mention « lu et accepté » ;**
3. Attestations de bonne exécution des travaux similaires achevés dans les conditions d'exécution contractuelles, réalisés durant les dix (10) dernières années (pour les paliers 02 et 03 mentionnés dans l'article 04) ;
4. Engagement sur les moyens humains à mettre à la disposition du projet, établi et signé, respectant le modèle joint en annexe16 ;
5. Engagement sur les moyens matériels à mettre à la disposition du projet, établi et signé, respectant le modèle joint en annexe 17 ;
6. Engagement sur le délai de réalisation pour chaque lot respectant le modèle joint en annexe 14 ;
7. Engagement sur le délai de garantie respectant le modèle joint en annexe 15 ;
8. Déclaration sur l'honneur de visite des lieux respectant le modèle joint en annexe 18 ;
9. Planning de réalisation des travaux

2-L'OFFRE FINANCIERE dans une enveloppe à part contenant :

1. La lettre de soumission remplie, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire, respectant le modèle joint en annexe 3 du CCAG.
2. Le bordereau des prix unitaires daté, signé et cacheté, en hors taxes, en lettres et en chiffres, joint en annexe 01.
3. Le détail quantitatif et estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises daté, signé et cacheté, joint en annexe 02.

Le bordereau des prix unitaires ainsi que le détail quantitatif et estimatif seront remplis attentivement, sans rature ni surcharge, en chiffres et en lettres.

Si le bordereau des prix est incomplet ou inexploitable (raturé, surcharge, illisible…), l'offre sera rejetée.

Le soumissionnaire assumera les risques de défaut des renseignements exigés par les documents de l'appel d'offres ou de la présentation d'une offre non conforme, à tous égards aux exigences de ces documents.

Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprise, constitué après le retrait du cahier des charges, le candidat ayant retiré le cahier des charges doit être membre de ce groupement momentané d'entreprise.

PRESENTATION DES OFFRES (article 17 du CDC type page 12)

Le dossier administratif (un (01) original et deux (02) copies plus le dossier en format électronique (CD)), l'offre technique (un (01) original et deux (02) copies plus l'offre en format électronique (CD)) et l'offre financière (un (01) original et deux (02) copies plus l'offre en format électronique (CD)) sont insérés dans des enveloppes séparées et fermées, en indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention «dossier administratif » , « offre technique » et « offre financière ».

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant les mentions suivantes :

Appel d'offres National Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° 04/2026
Réalisation d'Infrastructures d'Accueil, Pose et Raccordement de Câbles à Fibre Optique
Adresse : DOT TINDOUF
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le caractère impératif de cette formalité, sous peine de rejet.

Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué ci-dessus, la structure contractante ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou qu'elle soit ouverte prématurément.

LIEU DE DEPOT DES OFFRES :

Les offres indiquées dans l'article doivent être déposées à l'adresse suivante :

- **DIRECTION : OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - TINDOUF**
- **Adresse… TINDOUF LOTFI à côté de la station TOUHAMI- TINDOUF**

DUREE DE PREPARATION DES OFFRES :

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** à compter de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale.

DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOT DES OFFRES :

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de **08h00** à **13h00**.
Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Le Jeune Indépendant **du 27/10/2026 / ANEP 2616035805**

Agence Nationale De l'Amélioration et du Développement Du Logement
Direction Régionale d'Alger Est
BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER

الوكالة الوطنية لتحسين السكن و تطويره
المديرية الجهوية للجزائر العاصمة شرق
الصندوق البريدي 62 سعيد حمدين بئر مراد رايس
الجزائر

NIF : 000016001405697
Adresse : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS -ALGER
PROGRAMME : LOGEMENTS LOCATION-VENTE
Réf :……/DRAE/AADL/2026

INVITATION DES CANDIDATS PRESELECTIONNES AU CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT (MAITRISE D'ŒUVRE) N°100/DRAE/AADL/2026

Projet : **Etude, Et Suivi Des Travaux De Réalisation De 1800 Logements Location-Vente En TCE Avec Locaux A Usage Commercial, Professionnel Et Conciergeries Y Compris Les Travaux De Viabilisation Sis à MARCHE HEBDOMADAIRE, ZONE AMAR KHOUDJA (POS UFI), Commune De BOUIRA, Wilaya De BOUIRA - AADL 03- TRANCHE 300 000 LOGEMENTS « ZONE 02 ».**

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Régionale d'Alger Est de l' Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL/DRAE), porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participés au concours national d'architecture restreint (MAITRISE D'ŒUVRE) **N°100/DRAE/AADL/2026 paru dans les quotidiens nationaux «Le jeune indépendant et el fadjr» le 01/10/2026 et 02 presses électronique « l'espoire libéré et internews» du 01/10/2026,** que les candidats présélectionnés sous citées :

N°	Bureaux d'études	Observation
01	BET BERM (BUREAU D'ETUDE ET DE RECHERCHE M'SILA	Pré-qualifié
02	BET ICAR CHAOUCH HASSEN	Pré-qualifié
03	BET ARCHIMED AIN DEFLA (CHEKRAR MENAOUAR)	Pré-qualifié
04	GROUPEMENT G.H (HADJADJ SOFIANE-GHOGALI FAIROUZ	Pré-qualifié
05	BET FELLAH RACHIDA	Pré-qualifié
06	BET SCP CETEAU	Pré-qualifié
7	SOCIETE D'ETUDE TECHNIQUE ET D'ARCHITECTURE DE MEDEA (SETAM)	Pré-qualifié
8	SCP EL MOUHANDSCINE	Pré-qualifié
9	GROUPEMENT URBA BLIDA -URBA SETIF	Pré-qualifié
10	BUREAU D'ETUDES DE L'HABITAT D'ALGER (BEHA)	Pré-qualifié
11	GROUPEMENT ARCHI MAX (ZOUGGARI+BEN YOUCEF)	Pré-qualifié
12	BUREAU D'ETUDE DE REALISATION ET D'ENGINEERING DE PROJET (BREP)	Pré-qualifié

Sont invitées à remettre les plis de l'offre technique, de la prestation et de l'offre financière dans les délais requis à l'adresse ci- après :

Direction Régionale d'Alger Est de l'AADL
Sis à BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER

La durée de préparation des offres est fixée :
21 jours pour l'offres technique, l'offre de prestation et l'offre financière ; seront compter à partir de la date de la première parution de la publication de l'avis de présélection.
L'offre technique, l'offre de prestation et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetés, portant les mentions ci-après :
La dénomination du soumissionnaire, l'objet du concours, le numéro du concours ainsi que la mention « offre technique », « offres de prestations » et « offres financière » selon le cas.
Ces enveloppes doivent être mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui porte l'objet du concours ; le numéro du concours et la mention « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».
La date et l'heure limite de dépôt de l'offre correspond au dernier jour de la durée de leur préparation le vingtième (21ème) jour à 12h00 mn, cette date est tacitement reportée au premier (1er) jour ouvrable au cas où cette date coïncide avec les jours fériés et/ou de repos hebdomadaires légaux.
Les plis des prestations ne sont ouverts qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques l'ouverture des plis des prestations n'est pas publique. Les plis des offres financières ne sont ouverts qu'après que le jury aurait clôturé les travaux.
L'ouverture s'effectuera au siège du maitre de l'ouvrage indique ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à treize heure (13h.00).

Le Jeune Indépendant **du 27/10/2026 / ANEP 2616035713**

cosider Travaux Publics كوسيدار

NIF : 099916000936842

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°193/2026

La société COSIDER TRAVAUX PUBLICS lance un avis d'Appel d'Offres National restreint pour la fourniture du matériel réparti comme suit :

- **Lot N°01 : Vingt-deux (22) camions à bennes ≥ 16 M³.**
- **Lot N°02 : Vingt (20) camions citerne à eau ≥ 18000L.**
- **Lot N°03 : Vingt-deux (22) camions malaxeurs ≥ 9 M³.**

Le présent appel d'offres s'adresse aux constructeurs et/ou distributeurs spécialisés dans le domaine, assurant le service après-vente.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots, et peuvent attributaires d'un ou plusieurs lots.

Le soumissionnaire devra joindre dans son offre une caution de soumission d'un montant supérieur ou égal à 1% du montant de l'offre.

Les Entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges, contre paiement de **Vingt Cinq Mille dinars (25 000,00 DA),** à l'adresse suivante :

COSIDER TRAVAUX PUBLICS
DIRECTION DES APPROVISIONNEMENTS & SOUS-TRAITANCE
Cité Clément, Mohammedia – Alger

Les offres constituées de tous les documents exigés par le présent cahier des charges, devront être présentées en deux exemplaires (original + copie) sous deux enveloppes distinctes fermées et portant identification du soumissionnaire, ainsi que la mention correspondante **''Offre technique''** ou **''Offre financière''**, selon le cas. Ces deux enveloppes doivent être insérées dans une troisième enveloppe qui devra être obligatoirement fermée, anonyme et ne porter que la mention suivante :

"SOUMISSION A NE PAS OUVRIR"
COSIDER Travaux Publics
Secrétariat De La Commission D'ouverture Des Plis
APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°193/2026
« La fourniture de, LOT N°..... : »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

COSIDER TRAVAUX PUBLICS
SECRETARIAT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS
CITE CLEMENT MOHAMMEDIA – ALGER

La date limite de dépôt des offres, est fixée à **trente (30) jours** à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou BOMOP ou la presse électronique ou le portail électronique des marchés publics.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **Cent vingt (120) jours** après la date limite de dépôt des offres.

Le Jeune Indépendant **du 27/10/2026 / ANEP 2616103980**

CAF CHAMPIONS LEAGUE

Le MC Alger face au spectre d'un «groupe de la mort»

Le Mouloudia Club d'Alger (MCA) s'apprête à vivre des heures décisives pour son avenir continental. Qualifié pour la deuxième année consécutive en phase de poules de la prestigieuse CAF Champions League, le champion d'Algérie en titre retient son souffle à l'approche du tirage au sort, prévu ce mercredi 28 octobre à 15 heures. Au vu de la composition officielle des chapeaux, le verdict s'annonce d'ores et déjà impitoyable pour les Vert et Rouge, qui se retrouvent sous la menace directe d'un « groupe de la mort ».



Pour les hommes de Bab El Oued, cette qualification est une nouvelle consécration, mais elle marque aussi le début d'un parcours qui s'annonce infiniment plus complexe que le précédent. L'an dernier, le MCA avait échoué aux portes des quarts de finale en terminant à la troisième place de son groupe. Cette saison, la marche s'annonce encore plus haute, et le moindre faux pas se paiera cash.

Le chemin vers les poules n'a pas été un long fleuve tranquille pour le Mouloudia. En effet, le club algérois a frôlé la correctionnelle lors du tour précédent face aux redoutables Nigérians d'Enugu Rangers. Battus 2-0 à l'aller au Nigeria, les Algériens semblaient condamnés à l'exploit ou à la sortie prématurée.

C'est dans leur tout nouveau chaudron, le stade Ali la Pointe de Douera, que les joueurs du MCA ont écrit l'une des plus belles pages de leur histoire récente sur la scène africaine. Portés par un public incandescent, ils ont renversé la vapeur de fort belle manière en s'imposant 3-0 au match retour. Une remontada fantastique, empreinte de grinta, de courage et d'abnégation, qui doit désormais servir d'acte fondateur pour la suite de leur campagne africaine. Pour espérer survivre à la phase de poules, le MCA devra impérativement afficher ce même état d'esprit de guerriers à chaque minute de chaque rencontre. Le sort du MCA revêt une importance nationale capitale cette année. Le doyen des clubs algériens est, en effet, le seul et unique représentant de l'Algérie en phase de poules de cette Ligue des Champions. La désillusion est venue de la JS Saoura, qui n'a pas réussi à franchir l'obstacle guinéen du Horoya AC, laissant le MCA porter seul les espoirs de tout un pays sur le toit de l'Afrique. Cette solitude statistique ajoute une pression supplémentaire sur les épaules algéroises, mais renforce également l'union sacrée autour du club.

La répartition des clubs dans les quatre pots confirme que cette édition 2026 de la CAF Champions League sera particulièrement dense. Placé dans le Pot 3, le MC Alger sait qu'il héritera forcément de deux équipes théoriquement supérieures (sur le papier) issues des Pots 1 et 2, ainsi que d'un adversaire piégeux du Pot 4.

Une chose est sûre, ils ne croiseront pas les Mamelodi Sundowns ni Saint-Eloi Lupopo mais pourraient de nouveau avoir affaire à Al Hilal du Soudan même si celui-ci est désormais dans le deuxième pot.

LE SCÉNARIO CATASTROPHE D'UN CHOC 100% MAGHRÉBIN

En analysant la composition du Pot 1 et du Pot 4, une réalité saute aux yeux : le MCA pourrait se retrouver plongé dans un enfer géopolitique et footballistique nord-africain.

Du premier chapeau, le Mouloudia héritera soit de l'Espérance de Tunis (EST), habituée aux sacres continentaux, de la RS Berkane, redoutable spécialiste des joutes africaines, ou de l'un des deux ogres égyptiens, le Zamalek ou le Pyramids FC. Autant dire que le déplacement s'annoncera périlleux dès la première journée.

Le vrai danger vient de l'épaisseur du quatrième chapeau. Avec la présence du Club Africain (Tunisie) et du Maghreb Association Sportive de Fès (MAS Fès, Maroc), les combinaisons géographiques pourraient accoucher d'un groupe explosif. Le MCA pourrait ainsi se retrouver à devoir affronter deux clubs tunisiens (l'Espérance et le Club Africain) ou deux clubs marocains (la RS Berkane et le MAS Fès) dans la même poule. Ces derbys maghrébins, toujours intenses, électriques et tactiques, réduiraient considérablement la marge d'erreur. Pour pimenter le tout, le Pot 2 recèle également des pièges majeurs. Les Algérois pourraient ainsi recroiser la route d'Al Hilal du Soudan. Bien que les Soudanais soient descendus d'un étage par rapport à l'an passé en glissant dans le deuxième chapeau, ils restent un adversaire redoutable que le MCA connaît bien. Les voyages en Tanzanie pour affronter Simba ou les Young Africans, ou encore en Angola face au Petro Atlético, constituent également des pièges climatiques et physiques majeurs.

Composition des chapeaux :

• Pot 1 : Espérance de Tunis (Tunisie), RS Berkane (Maroc), Zamalek (Égypte), Pyramids FC (Égypte)

• Pot 2 : Al-Hilal (Soudan), Simba SC (Tanzanie), Young Africans (Tanzanie), Petro Atlético (Angola)

• Pot 3 : MC Alger (Algérie), Orlando Pirates (Afrique du Sud), FC Nouadhibou (Mauritanie), Horoya AC (Guinée)

• Pot 4 : Club Africain (Tunisie), Wiliete SC (Angola), Colombe Sportive (Cameroun), MAS Fès (Maroc)

FESTIVAL FIFA U15

Les Verts signent un quatrième succès de rang

LES JEUNES Verts ne s'arrêtent plus. La sélection algérienne des moins de 15 ans a signé, lundi matin, une quatrième victoire consécutive à la Coupe du monde et au Festival FIFA 2026. Elle a dominé le Malawi sur le score sans appel de 4 à 0, à l'occasion de la quatrième journée de la phase de groupes. Quatre buteurs différents ont participé à ce nouveau succès : Abdelkrim Meharzi, Aït Chekdhidh, Ben Kaïd Ali et Zoubidi. Meharzi poursuit, lui, sa moisson offensive. Avec cette nouvelle réalisation, il porte son total à huit buts depuis le début du tournoi, disputé à Bakou, en Azerbaïdjan. Le parcours des Algériens confirme leur excellent début de compétition. Après une entrée en matière réussie face à l'Argentine (1-0), les jeunes Verts ont surclassé le Suriname (5-0), avant de signer un succès identique contre Taïpei chinois lors de la troisième journée. Le Malawi a subi le même sort, avec quatre buts encaissés sans parvenir à trouver la faille. Organisée du 22 au 30 octobre à Bakou, cette première édition de la Coupe du monde et du Festival FIFA des moins de 15 ans se dispute selon les règles du football à effectif réduit. Chaque équipe aligne huit joueurs, pour deux périodes de 20 minutes.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION DE LA CAF

L'USM Alger dans le chapeau 1

L'USM ALGER figure dans le chapeau 1 de la Coupe de la Confédération de la CAF 2026/2027, en prévision du tirage au sort qui se tiendra mercredi au siège de la Fédération égyptienne de football (EFA), au Caire (Egypte). Détenteur du trophée de l'édition 2026, l'USMA a bénéficié du forfait général de la formation équato-guinéenne des Panthers FC. Initialement prévue en aller-retour, la double confrontation qui devait se clôturer ce week-end a été annulée par l'instance africaine après la décision du club adverse de se retirer de la compétition pour des contraintes financières majeures. Grâce à son statut, l'USM Alger intègre directement le chapeau 1 pour le tirage au sort des poules. Le club algérois y figurera aux côtés de grosses écuries continentales comme Al Ahly d'Egypte, affirmant son ambition de conserver sa couronne africaine. La quatrième et dernière place de ce Chapeau 1 sera attribuée au vainqueur de la confrontation en retard qui opposera le CR Belouizdadaux Mauritaniens de l'AS Douanes. Le coup d'envoi de la phase de groupes est programmé pour la fin du mois de novembre.

Composition complète des quatre chapeaux :

Chapeau 1 : USM Alger (Algérie), Al Ahly (Egypte), AS FAR (Maroc), CR Belouizdad (Algérie) ou AS Douanes (Mauritanie).

Chapeau 2 : AS Maniema Union (RDC), Raja Casablanca (Maroc), CS Sfaxien (Tunisie), Azam FC (Tanzanie).

Chapeau 3 : Al Ahli Tripoli (Libye), Singida Black Stars (Tanzanie), Primeiro de Agosto (Angola), Black Bulls (Mozambique).

Chapeau 4 : ASKO de Kara (Togo), Durban City FC (Afrique du Sud), Real Bamako (Mali), Red Arrows (Zambie).

LIGUE 1 MOBILIS (8E JOURNÉE)

Le leader en péril à Oran, derby indécis à Mostaganem

L'US Biskra et le MC Alger, le champion d'Algérie en titre, s'affronteront aujourd'hui au stade de Zeribet El-Oued de Biskra (15h00), dans un duel aux objectifs diamétralement opposés, en clôture de la 7e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football.

Le "Doyen" (9e, 7 pts et 3 matchs en moins), abordera ce rendez-vous avec un moral au beau fixe, après la qualification spectaculaire pour la phase de groupes de la Ligue des Champions d'Afrique, au terme d'une remontada mémorable face aux Nigérians d'Enugu Rangers (3-0, défaite à l'aller : 2-0). Les Vert et Rouge tenteront de profiter de cette dynamique positive pour relancer leur parcours en championnat, eux qui comptent encore trois matchs en moins. Tenus en échec lors de leur précédent déplacement face à l'ASO Chlef (1-1), les Algérois auront à cœur de renouer avec le succès afin d'améliorer leur position au classement et de se rapprocher du podium. En face, l'USB abordera cette rencontre dans une situation délicate. Occupant la dernière place du classement avec 2 unités seulement en six matchs, la formation des Ziban court toujours après sa première victoire de la saison et devra impérativement réagir pour sortir de la zone rouge. Cette rencontre intervient dans un contexte difficile pour le club biskri, marqué par la fin des fonctions de son entraîneur Nadir Lekanoui, à la suite de la lourde défaite concédée face à la JS Kabylie (1-4), au stade Hocine Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou. La direction de l'USB a confié la barre technique au Tunisien Yamen Zelfani, passé notamment par la JS Kabylie, et qui effectuera ses grands débuts face au Mouloudia. Les locaux tenteront ainsi de profiter de l'avantage du terrain pour provoquer le déclic, tandis que le MCA cherchera à confirmer son regain de confiance après son exploit continental.



L'ESS CONFIE L'INTÉRIM À KARAOUI

La direction de l'Entente de Sétif a choisi Amir Karaoui pour assurer l'intérim à la tête de l'équipe première, après avoir mis fin aux fonctions de l'entraîneur égyptien Hamada Sedki. L'ancien joueur de l'ESS sera épaulé par Lounès Gaouaoui, chargé de l'entraînement des gardiens de but. Comme annoncé dans notre édition du jour, les dirigeants sétifiens ont décidé de se séparer de Sedki, dont le bilan n'a pas répondu aux attentes. La défaite concédée samedi face au nouveau promu, le CR Témouchent, lors de la 7e journée du championnat, a précipité cette décision, sur fond de résultats décevants depuis le début de la saison. Arrivé l'été dernier, le technicien égyptien n'a remporté qu'un seul match en six rencontres, pour deux nuls et trois défaites. Avec cinq points au compteur et un match en retard, l'Entente occupe la 12e place du classement. Les Sétifiens ont inscrit sept buts et en ont encaissé six. Pour tenter de redresser la situation, la direction a donc opté pour une solution interne en confiant les commandes à Amir Karaoui, épaulé par Lounès Gaouaoui. Le duo aura pour mission d'assurer la gestion quotidienne du groupe durant cette période transitoire. Aucun contact n'a, pour l'heure, été établi avec un nouvel entraîneur pour prendre définitivement les rênes de l'équipe. Karaoui dirigera ainsi l'ESS lors de son prochain rendez-vous face à l'ASO Chlef. Ce match représentera une première occasion pour l'ancien joueur de faire ses preuves sur le banc et, pourquoi pas, de prolonger son intérim si les résultats suivent.

JSK-JSEB AVANCÉ DE 24 HEURES

Le match JS Kabylie-JS El-Biar, comptant pour la 8e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis, a été avancé de 24 heures et se disputera finalement le vendredi 30 octobre à 17h45 au stade Hocine-Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou, a annoncé dimanche la LFP sur son site officiel. Sur une courbe ascendante, les Canaris ambitionnent de poursuivre leur dynamique positive en enchaînant un nouveau succès devant la JS El-Biar, une formation accrocheuse qui ne manquera pas de leur compliquer la tâche. Cette affiche figure parmi les trois rencontres programmées vendredi, aux côtés d'ASO Chlef-ES Sétif (17h45) et MC Oran-Olympique Akbou (20h00). La LFP a également apporté des modifications aux horaires de deux rencontres prévues samedi 31 octobre. Le coup d'envoi de MC Alger-USM Khenchela, au stade Ali-Ammar dit Ali-La-Pointe de Douéra, sera donné à 16h00 au lieu de 20h00, tandis que CS Constantine-USM Alger débutera à 17h00, au lieu de 17h45. La journée se poursuivra samedi avec MB Rouissat-ES Ben Aknoun, programmé à 17h45, avant de s'achever lundi 2 novembre avec deux rencontres : CR Témouchent-US Biskra (17h45) et CR Belouizdad-JS Saoura (20h00).

MCA SUCCESSION DE BEN YAHIA, UNE PISTE PRESTIGIEUSE À L'ÉTUDE



LE MC ALGER se prépare peut-être à tourner une page importante. Alors que le départ de Khaled Ben Yahia n'est toujours pas officialisé, une piste prestigieuse commence déjà à circuler pour prendre sa succession.
Khaled Ben Yahia pourrait vivre ses derniers jours sur le banc du MC Alger, mais rien n'est encore officiellement acté. Malgré la qualification spectaculaire face aux Rangers et le billet décroché pour la phase de groupes de la Ligue des champions, le technicien tunisien a maintenu auprès de ses dirigeants son souhait de quitter le club. Une position qu'il avait déjà exprimée avant cette rencontre décisive.
Ben Yahia reste marqué par les tensions autour de l'équipe et surtout par les insultes dont il aurait été la cible de la part d'une partie des supporters. L'exploit réalisé face aux Nigérians n'aurait donc pas suffi à changer sa décision. Pour autant, le MCA n'a encore annoncé ni son départ ni une éventuelle rupture de contrat.
Dans l'immédiat, l'entraîneur est attendu à la reprise des entraînements et pourrait même diriger l'équipe mardi face à l'US Biskra. Le calendrier très serré laisse peu de marge à la direction, qui doit éviter de précipiter une succession à seulement quelques heures d'un nouveau rendez-vous de championnat.
En coulisses, les premières pistes commencent néanmoins à circuler. D'après les derniers échos, le Sénégalais Pape Thiaw figure parmi les principaux candidats envisagés pour prendre la relève. Le champion d'Afrique serait donc l'un des profils étudiés par la direction, sans qu'aucun accord n'ait encore été officialisé à ce stade. D'autres pistes sont envisagées comme celle menant vers l'Algérien Lakhdar Adjali selon le journal El Khabar. Adjali a connu deux expériences Africaines entre 2023 et 2026 en tant qu'entraineur adjoint de la Tanzanie mais surtout à la tête du club Guinéen, le Hafia Conakry avec qui il remporte une coupe et une position de vice-champion.

USMA

Ramdaoui « Je suis victime d'une mauvaise préparation »

UNE nouvelle blessure à la cuisse, déjà touchée auparavant, vient assombrir son retour et suscite de sérieuses inquiétudes au sein de la formation de Soustara. Alors qu'il retrouvait progressivement ses sensations après une première période d'indisponibilité, Ramdaoui semblait avoir retrouvé le sourire en contribuant au retour de son équipe dans la partie. Mais le scénario a brutalement changé en fin de match. Victime d'un mauvais geste, le joueur a ressenti des douleurs au niveau de la même cuisse qui l'avait contraint à s'éloigner des terrains pendant plusieurs semaines. Malgré cette alerte physique, l'attaquant a fait preuve d'un courage remarquable pour aller au bout de la rencontre. Les cinq changements ayant déjà été effectués par son entraîneur, il n'avait d'autre choix que de serrer les dents et de poursuivre jusqu'au coup de sifflet final. Une attitude qui témoigne de son engagement, mais qui n'a pas manqué d'accentuer les inquiétudes autour de son état physique.
L'ex-buteur du Paradou se dit déçu après s'être de nouveau blessé à la cuisse. Il estime que cette rechute est liée à une préparation d'intersaison insuffisante. « D'abord, je reviens d'une blessure et ensuite, j'ai raté pratiquement toute la préparation d'intersaison. J'espère que ce n'est pas méchant », a-t-il déclaré en zone mixte après le match. Par ailleurs, le joueur a livré ses impressions sur le match nul concédé face au CRB. « Je pense qu'on est revenus de loin après avoir été menés par deux buts à zéro. Ensuite, on a terminé le match à dix. Certes, on regrette les deux points perdus, mais je pense qu'un point est mieux que rien face à une très bonne équipe du CRB », a-t-il commenté .Désormais, tous les regards sont tournés vers les examens médicaux approfondis qu'il devra passer afin de déterminer avec précision la nature de sa blessure et la durée éventuelle de son indisponibilité. Dans l'entourage usmiste, on espère surtout qu'il ne s'agira que d'une simple alerte et que le joueur pourra rapidement retrouver les terrains. À deux semaines du rendez-vous très attendu face à Mamelodi Sundowns, comptant pour la Supercoupe de la CAF, une éventuelle absence de Ramdaoui constituerait un coup dur pour les Rouge et Noir. Les supporters croisent les doigts et espèrent que le verdict médical sera rassurant. Pour l'heure, le suspense reste entier.

Dimensity 9500 : MediaTek pourrait coiffer au poteau Qualcomm avec ce nouveau flagship



Grand rival de Qualcomm sur le terrain des SoC destinés aux smartphones, le taïwanais MediaTek serait en capacité de dévoiler son nouveau flagship, le Dimensity 9500, quelques heures avant son concurrent. Comme pour le narguer ?

Qui de Qualcomm ou MediaTek dégainera le premier sa nouvelle génération de SoC haut de gamme pour smartphones ? Si l'on en croit de nouvelles informations en provenance du leaker bien connu (et relativement fiable) Digital Chat Station, le taïwanais MediaTek pourrait cette année coiffer au poteau son rival américain. Du moins à quelques heures près.

Coup d'envoi le 23 septembre pour le Dimensity 9500 ?

On apprend en effet que le Dimensity 9500, avec lequel MediaTek devrait être en mesure de rivaliser face au futur Snapdragon 8 Elite Gen 2, serait présenté en grande pompe, un certain 22 septembre 2025…
soit 24 heures seulement avant le coup d'envoi du Snapdragon Summit, le 23 septembre, qui permettra cette fois à Qualcomm de présenter sa puce premium. Si l'on s'attend à une diffusion plus large du Snapdragon 8 Elite Gen 2 sur les smartphones haut de gamme 2025 / 2026, le Dimensity 9500 devrait lui aussi motoriser une quantité importante de flagships (chinois notamment) au cours des prochains mois. En s'y prenant tôt, voire en annonçant son SoC légèrement avant celui de son principal concurrent, MediaTek s'assurerait une belle place sous les projecteurs, continuant au passage à renforcer son assise
et sa crédibilité face à Qualcomm.

Configuration CPU remaniée, fréquences modérées ?

Basée sur le procédé de gravure N3P (3 nm) de TSMC, le Dimensity 9500 adopterait une répartition 2+6 pour ses différents coeurs CPU (en lieu et place de la configuration 1+3+4 employée par le passé sur les Dimensity 9400 et 9400+, rappelle WCCFTech). Cette nouvelle puce s'en tiendrait par ailleurs à une fréquence de 4,00 GHz pour ses coeurs CPU hautes performances (contre potentiellement 4,74 GHz pour les coeurs hautes performances du Snapdragon 8 Elite Gen 2) et se contenterait d'un design CPU / GPU non modifié par rapport à celui proposé par défaut par le britannique ARM.
Le Dimensity 9500 conserverait enfin 12 coeurs Mali-G1 Ultra sur le plan GPU et parviendrait, avec sa configuration CPU, à développer 20% de performances supplémentaires en calcul multi-threadé.
On ignore par contre où en sont les performances single-core, mais il n'est pas déraisonnable de s'attendre là aussi à une montée en gamme… potentiellement plus modeste.

Un iPhone tout en verre ? Apple veut breveter l'idée



UN NOUVEAU brevet d'Apple nous montre que la firme à la pomme croquée continue de travailler sur le vieux rêve d'un iPhone qui serait tout en verre !
L'an prochain, Apple va fêter les 20 ans de l'iPhone. L'occasion de changer profondément le design de ce smartphone iconique, qui pourrait, selon des informations de Mark Gurman, se rapprocher du fameux rêve de Jony Ive, dont l'objectif final était de le transformer en une « plaque de verre ». Un rêve qui se matérialise un peu plus quand on voit le nouveau brevet déposé par Apple.

Le rêve de l'iPhone en verre existe toujours

C'est un nouveau brevet très intéressant qu'a récemment repéré le média anglophone 9to5mac. Ce dernier a en effet déterré un brevet d'Apple présentant ce à quoi pourrait ressembler un iPhone qui serait exclusivement en verre.
Il serait ainsi composé de deux éléments de verres emboîtés l'un dans l'autre, pour créer un boîtier. Il s'agirait ainsi d'un appareil doté de six faces en verre, avec chacune d'elle (les bords compris) dotée d'une capacité d'affichage, mais aussi de détection tactile.

Un design qui pourrait arriver pour d'autres produits

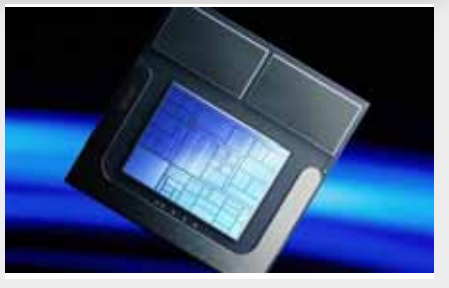
Si cet iPhone venait à voir le jour, il changerait aussi totalement un certain nombre de choses pourtant habituelles. Est-ce qu'un tel modèle pourrait ainsi supporter un port USB-C ? Et si ça n'est pas le cas, un iPhone tout en verre n'obligerait-il pas à offrir une recharge de batterie qui se fasse exclusivement par induction ? En tout cas, il est à noter qu'Apple s'intéresse à la création d'un boîtier en verre en général pour les appareils électroniques, et ne semble pas nécessairement cantonner ce dernier aux iPhone.
Le smartphone de la firme pourrait ainsi être le premier à bénéficier d'une technologie de ce genre, qu'on peut imaginer ensuite être déclinée à d'autres produits comme les tablettes iPad (voire
à d'autres encore ?).

Processeurs Nova Lake pour portables : les premières fuites de la future bombe d'Intel

À CÔTÉ des versions pour ordinateurs de bureau, l'architecture Nova Lake promet des processeurs pour laptops redoutablement puissants : plusieurs variantes sont l'objet d'une fuite.
Plus encore qu'à la sortie des Meteor Lake et Lunar Lake, Intel joue gros avec le lancement prochain des processeurs Nova Lake. Il faut dire que la situation du groupe ne s'est pas franchement améliorée au point que le Président des États-Unis semble vouloir la tête de son P.-D.G., Lip-Bu Tan.

Nova Lake doit imposer la gravure Intel 14A

Avant la fin de l'année civile 2025, Intel devrait lancer la gamme de processeurs Panther Lake qui introduira le



nœud de gravure 18A. Pourtant, aussi importante que cette génération puisse être, tous les yeux sont tournés vers la suite. C'est effectivement après Panther Lake, avec l'architecture Nova Lake qu'Intel joue en quelque sorte sa survie… enfin, si tant est que les plans du groupe ne changent pas une nouvelle fois d'ici là. Avec Nova Lake, Intel doit introduire le nœud de gravure 14A, celui qu'elle estime être sa dernière chance d'attirer des clients importants et maintenir son activité de fonderie.
Nova Lake devrait être une architecture commune aux processeurs dits desktop (à destination des ordinateurs de bureau) et à ceux conçus pour les ordinateurs portables.
Plusieurs fuites ont déjà été l'occasion des premiers et, aujourd'hui, on se penche plutôt sur les seconds dont plusieurs variantes sont prévues depuis les Nova Lake AX jusqu'aux U en passant par les HX et H.

Jusqu'à 28 cœurs CPU et 8 cœurs GPU sur portables

En revanche, du côté des variantes HX, H et U, les choses se précisent grâce aux indiscrétions d'un informateur bien connu, Jaykihn, qui souligne que la variante la plus puissante pourrait compter jusqu'à 28 cœurs CPU.
Il s'agit dans ce cas d'une puce Nova Lake HX qui reposerait sur un découpage en 8 cœurs performants, 16 cœurs efficients et 4 cœurs basse consommation. Nos confrères de VideoCardz évoquent une puce qui serait alors dotées de 28 threads, mais ce serait sans prendre en compte le retour de la technologie Hyper Threading. Si cela se confirme, on serait plutôt à 32 threads.
Les Nova Lake HX devraient en revanche compter sur une solution graphique plus modeste avec simplement 4 cœurs Xe3, ce qui reste loin de l'hypothétique Nova Lake AX (48 Xe3 cores), mais est aussi en retrait par rapport aux Nova Lake H qui en compteraient 12. Ces derniers seraient cependant prévus pour ne pas être associés à une carte graphique dédiée.

HP lance WXP : une approche innovante de la gestion IT en entreprise



Fort d'innovation depuis sa création, HP a franchi une nouvelle étape le 2 juin dernier en lançant Workforce Experience Platform, ou WXP. Cette solution innovante vise à transformer profondément les services informatiques des entreprises, dans un contexte où le travail hybride devient une norme, mais aussi une difficulté complexe à gérer. Loin d'être un simple outil de supervision, WXP s'impose comme une plateforme intégrée, proactive et centrée sur l'humain, couvrant l'ensemble du parc informatique, du poste de travail individuel aux équipements collectifs. Voici tout ce qu'il faut savoir.

On doit tous composer avec l'intelligence artificielle : ici, HP a fait le choix de s'en servir pour l'analyse prédictive : Workforce Experience Platform permet non seulement de suivre l'état des appareils et de réduire les dysfonctionnements, mais aussi d'optimiser la sécurité, d'améliorer l'expérience utilisateur et d'accroître la productivité des collaborateurs. « Aujourd'hui, les employés d'une entreprise utilisent de nombreux outils sans cohérence globale », explique Vincent Thura, Chef de produit Services chez HP. « Avec WXP, nous recentralisons tous les services dans un seul environnement intégré. »

WXP, une solution qui permet d'anticiper les problèmes informatiques

De nos jours, les environnements IT n'ont jamais été aussi complexe. « Le monde est hybride, fragmenté. Notre mission est d'aider les DSI à orchestrer cet écosystème, quel qu'il soit », explique Vincent Thura. Grâce à des algorithmes performants et la collecte de données via des agents intelligents, WXP peut repérer des signes précurseurs d'incidents – comme une batterie en fin de vie, un logiciel obsolète ou des crashs récurrents – et intervenir sans attendre qu'un utilisateur lève la main. Cette capacité à traiter les problèmes en amont décharge les équipes IT, souvent sursollicitées lorsque les employés tardent à signaler les dysfonctionnements.

« En croisant toutes ces sources, on permet aux administrateurs d'anticiper les problèmes, plutôt que d'y réagir a posteriori. Cette démarche change profondément la perception des employées sur un service IT. Ils se disent : "Tiens, mon service IT est capable d'identifier un problème et de venir m'aider, avant même que je ne l'ai signalé." » Résultat : un système plus fluide, une productivité renforcée et une meilleure perception du service informatique en interne.

Une solution tournée vers l'efficience et la durabilité

WXP a d'ailleurs d'autres atouts dans sa manche. Par exemple, la solution de HP facilite le suivi énergétique des équipements et favorise l'usage de matériel reconditionné. Elle fonctionne aussi en synergie avec d'autres services HP, tels que MDS (Managed Device Services) ou MPS (Managed Print Services), pour offrir une expérience cohérente et personnalisée.

Bien que sa fonction soit complexe - celle d'unifier toutes les solutions d'un environnement IP, même quand elles viennent d'autres marques que HP - le déploiement de WXP reste finalement très simple et repose sur un accompagnemen

t sur mesure : HP intervient à toutes les étapes, de la mise en œuvre technique à la gestion du changement. « Notre approche repose avant tout sur l'écoute du client. Chaque projet démarre par une compréhension claire de sa situation : où en est-il, quelles sont ses priorités, quels sont ses freins, ses inquiétudes ? Il ne s'agit pas simplement de démontrer les qualités techniques d'un produit, mais d'apporter une réponse concrète à des problématiques réelles, » détaille Vincent.

Sécurité, conformité et évolutivité

WXP accorde également une importance capitale à la sécurité. Toutes les données sont hébergées en Europe, via AWS en Allemagne, garantissant leur conformité avec les standards réglementaires en vigueur. Déjà doté d'une feuille de route jusqu'en 2026, HP prévoit d'élargir les capacités de WXP à de nouveaux périphériques utilisés au quotidien, comme les stations d'accueil ou les écrans. « Nous continuons d'enrichir la plateforme via des acquisitions stratégiques de technologies et brevets pertinents. Par exemple, nous réintégrons une solution de cybersécurité innovante qui permet, même sur des PC éteints ou déconnectés d'Internet, de localiser, bloquer ou effacer des appareils à distance — une fonctionnalité unique sous Windows. »

L'ensemble est déjà disponible en français et les entreprises qui souhaitent tester WXP sont accompagnées d'un interlocuteur HP.

Workforce Experience Platform représente bien plus qu'un simple outil de gestion : c'est une vision renouvelée et centrée sur l'utilisateur, permettant aux entreprises de tester la solution avant d'envisager un déploiement complet. Une nouvelle ère pour les services IT, proactive, intégrée et résolument tournée vers l'avenir.

Adobe déploie deux agents d'IA pour transformer le support client et l'analyse marketing

ADOBE renforce son offre d'intelligence artificielle avec le lancement de deux agents : Product Support Agent et Data Insight Agent. Ils sont conçus pour automatiser le support technique et simplifier l'analyse marketing. Adobe a annoncé le lancement de « Product Support Agent », un agent d'intelligence artificielle destiné à améliorer l'efficacité opérationnelle des équipes marketing et expérience client (CX). Basé sur la technologie Adobe Experience Platform Agent Orchestrator, cet outil permet d'automatiser les tâches répétitives liées au dépannage et de gérer des cas complexes.Il vise ainsi à libérer les équipes des opérations courantes pour leur permettre de se concentrer sur des activités plus stratégiques.

Adobe Photoshop intègre son premier agent IA

Un agent capable de résoudre les problèmes en temps réel

Product Support Agent peut intervenir en temps réel pour résoudre un large éventail d'incidents, notamment des erreurs système, des dysfonctionnements de flux de travail ou encore des problèmes de configuration. Il fournit des recommandations issues de la documentation officielle afin de permettre aux utilisateurs de résoudre eux-mêmes leurs difficultés sans passer par une assistance humaine. L'agent collecte également les informations de session, les journaux et les méta-



données nécessaires pour créer des demandes d'assistance contextualisées. Il permet en outre de suivre l'évolution de ces demandes en temps réel, sans devoir se connecter à un portail spécifique.

La foudre tue environ 58 personnes chaque année !



LES VICTIMES de la foudre sont généralement frappées par ce phénomène naturel de décharge électrostatique à l'extérieur pendant les orages. Cependant, la foudre blesse et tue même ceux qui sont aussi à l'intérieur.
La foudre frappe au sol à proximité des habitations, elle envoie des charges électriques dans les tuyaux, les éviers et les baignoires, en effet, les tuyaux métalliques sont des conducteurs efficaces pour ces charges électriques. Il a aussi été rapporté que les personnes qui se trouvent debout près des fenêtres et qui parlent aux téléphones fixes ont également été blessées par la foudre.

Dans la Grèce antique, il n'y avait pas de mot pour la couleur bleue !



LES GRECS anciens ont réussi à tisser une toile de langage pour décrire et expliquer leurs grandioses idées et pensées.
Cependant, ils n'avaient pas créé un mot bien précis pour la couleur bleue.
En effet, durant l'Antiquité, le bleu était une couleur ignorée, les Grecs décrivaient le ciel blanc ou or, mais jamais bleu, « kyaneos », qui est un mot grec, qualifie aussi bien le bleu des yeux que le noir des vêtements de deuil, et « glaukos », qui indique la pâleur, s'applique aussi bien au bleu, qu'au jaune ou au vert.

Le rejet social est équivaut à une douleur physique !

LA DOULEUR PHYSIQUE et le rejet font pareillement mal, en effet, les scientifiques de l'université de Michigan ont prouvé que le cerveau réagi à un sentiment de rejet de la même manière que lorsqu'il est confronté à une douleur physique. L'étude a démontré que les mêmes régions cérébrales qui s'activent en réponse à des expériences sensorielles douloureuses s'activent aussi en cas de rejet social.
Lorsque le corps éprouve une douleur physique, le cerveau libère des opioïdes chimiques, un analgésique naturel, entre les neurones pour soulager les signaux de douleur, et en cas d'un rejet social, le cerveau réagi de la même façon en libérant les mêmes opioïdes pour amortir ce sentiment d'exclusion.

LE SAVIEZ VOUS
J Indépendant



États-Unis : une famille découvre un diamant de près de 3 carats dans un parc de l'Arkansas

Aux États-Unis, une famille de l'Oklahoma a fait une trouvaille exceptionnelle mi-septembre dans le parc d'État Crater of Diamonds. Elle a découvert un diamant brun de près de 3 carats. C'est la troisième fois que l'une de ces pierres précieuses est retrouvée dans le parc cette année.

C'est une trouvaille miraculeuse. Une famille de Cookson, dans l'Oklahoma, qui se trouvait dans le parc d'État Crater of Diamonds en Arkansas, a découvert un diamant brun de près de 3 carats, ont annoncé les responsables du parc dans un communiqué ce 23 septembre 2025, rapporte CBS News .
C'est une trouvaille miraculeuse. Une famille de Cookson, dans l'Oklahoma, qui se trouvait dans le parc d'État Crater of Diamonds en Arkansas, a découvert un diamant brun de près de 3 carats, ont annoncé les responsables du parc dans un communiqué ce 23 septembre 2025, rapporte CBS News .
L'expédition, menée le 13 septembre par Raynae Madison et sa famille pour l'anniversaire de son neveu, avait pour but de visiter le parc tout en explorant son sol. Ce lieu ne s'appelle par Crater of Diamonds pour rien. Ils ont acheté un kit d'excavation et des outils de tamisage du sable dans un magasin pour un dollar, précise le parc. La famille s'est installée près du point de départ du sentier Prospector et a commencé à creuser.

Une pierre inhabituelle

Après quelques seaux de sable, Raynae Madison a remarqué « une pierre inhabituelle, oblongue et brillante ». « Au début, je trouvais ça vraiment joli, mais je ne savais pas vraiment ce que c'était », a déclaré Madison dans le communiqué.
« Honnêtement, je pensais que c'était trop gros pour être un diamant. »
Considérant qu'ils avaient trouvé une pierre étonnante, ils se sont rendus au Diamond Discovery Center du parc pour avoir une expertise. Le personnel a indiqué que la pierre précieuse pesait 2,79 carats et qu'il s'agissait du troisième plus gros diamant recensé au parc cette année. Un autre de 2,30 carats avait été trouvé fin juillet. Madison a baptisé sa découverte « Diamant William », en hommage à son neveu.

Des défauts qui font sa qualité

« Les diamants bruns du Crater sont le résultat d'un processus appelé déformation plastique, qui crée des défauts structurels lors de la formation ou du déplacement du diamant dans le magma », explique Emma O'Neal, interprète au parc. « Ces défauts reflètent les lumières rouges et vertes, donnant au diamant sa couleur brune », détaille-t-elle.
Découvrir des diamants au Crater of Diamonds est habituel : cette année, 403 pierres ont été trouvées. Plus de 75 000 diamants ont été extraits de ce terrain depuis le premier sorti de terre en 1906 par l'agriculteur John Huddleston, alors propriétaire des lieux.

Brèves INSOLITES



Le pont le plus haut du monde officiellement mis en service

LE PLUS haut pont du monde est désormais ouvert au trafic en Chine : le pont du Grand Canyon de Huajiang, suspendu à 625 mètres au-dessus d'une gorge vertigineuse dans la province montagneuse du Guizhou (sud), a été officiellement mis en service. Le pont du canyon de Huajiang en Chine est le plus haut du monde. Ce pont suspendu a été inauguré le lundi 30 juin 2025 après quatre années de construction. Il culmine à 625 mètres au-dessus d'un canyon et s'étend sur 2 890 mètres.
L'ouvrage permet de traverser la vallée de la rivière Beipan dans la province du Guizhou en Chine.

Un antiquaire découvre une Jaguar de 1964 sous un garage: "Nous avons senti qu'il y avait un vide sous le plancher"

AU COURS de sa carrière, Jens Rentmeesters, un antiquaire de 42 ans, a déjà trouvé de nombreux trésors. Mais le joyau qu'il a pu dénicher sous le garage de l'ancienne friterie Ivo Ooms à Kessel-Lo, dans le Brabant flamand, près de Louvain, a surpassé toutes ses attentes: une authentique Jaguar 3.8 de type S de 1964. "Comment est-elle arrivée là?", se demande-t-il. "Ou plutôt: comment la sortir de là en un seul morceau?". Autre question de la plus haute importance: combien vaut cette voiture aujourd'hui? Conformément à ses instincts de chasseur-cueilleur, l'être humain a un penchant pour les objets. Les antiquaires le savent mieux que quiconque. À la demande d'un agent immobilier, Jens Rentmeesters a été chargé de s'occuper des objets présents dans une ancienne friterie à Kessel-Lo. Les premiers éléments retrouvés dans cette maison blanchie à la chaux étaient déjà prometteurs: des mini-motos, des pièces de bateau et même une authentique boîte aux lettres de la ville de Louvain. "En vidant le garage encombré, nous avons remarqué qu'il y avait un espace caché sous le plancher du garage", raconte-t-il. "Ce que nous y avons trouvé a dépassé nos attentes les plus folles."

Pourquoi les émissions de CO2 repartent-elles à la hausse ?



Mené par une centaine de chercheurs en climatologie, le Global Carbon Project dresse chaque année le bilan du CO2 émis par les activités humaines sur la planète. Après un creux lié à la pandémie de Covid, les émissions sont reparties à la hausse. Explications.

"Chaque année, nous essayons d'avoir la meilleure synthèse possible des processus qui expliquent l'augmentation du CO2 dans l'atmosphère, principale cause du réchauffement climatique", souligne en conférence de presse Philippe Ciais, chercheur au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (CEA-CNRS-UVSQ).
Comme une centaine d'autres scientifiques issus de 85 instituts de recherche dans le monde, ce climatologue a contribué au rapport du Global Carbon Project - dirigé par Pierre Friedlingstein, de l'Université d'Exeter (Royaume-Uni) - dressant à la fois le bilan des émissions de dioxyde de carbone par les activités humaines sur la planète pour l'année 2021, ainsi que les projections pour 2022.

40,6 milliards de tonnes de CO2 en 2022

Les données sur les émissions de CO2 analysées proviennent à la fois des Etats, de l'Agence internationale de l'énergie (IEA), mais aussi des pollueurs eux-mêmes, à l'instar du géant pétrolier British Petroleum (BP). Les autres gaz à effet de serre (méthane, oxyde nitreux...) ne sont pas pris en compte par le Global Carbon Project, en raison de difficultés de comparaison - le méthane a un effet de réchauffement plus puissant, mais il persiste moins longtemps que le CO2 dans l'atmosphère.
"Les émissions de CO2 ont fortement rebondi (après la crise du Covid)", annonce Philippe Ciais. Quant à l'année 2022, le bilan des mois déjà écoulés - complété avec une extrapolation sur les mois restants - s'élève à 40,6 milliards de tonnes (GtCO2). Le chercheur pointe la "reprise économique après la récession en 2020". "Pendant le Covid, il y a eu moins de demande, ce qui fait que les ressources fossiles ont été moins sollicitées, et ce fut une bonne année pour les (énergies) renouvelables."

Détaillant les émissions de CO2 pays par pays, le climatologue relève "en 2021 un très fort rebond de la Chine, suivi en 2022 d'une légère diminution, probablement liée au ralentissement économique ainsi qu'aux reconfinements dans le cadre de la politique zéro-covid. Aux Etats-Unis, les émissions ont augmenté en 2022 (+1,5 %) tandis qu'elles ont baissé en UE (-0,8 %). Mais la hausse la plus forte est observée pour l'Inde : +6 %."
"Même si toutes les promesses (des gouvernements) sont tenues, nous ne sommes pas du tout certains de rester sous la barre des 2°C (de réchauffement planétaire)", en conclut-il. "Or, nous sommes déjà à +1,1 °C, et nous voyons déjà le changement climatique se manifester avec une intensité qui a surpris même les climatologues."

Reprise de l'aviation et déforestation

La plus grande part de ce bilan (36,6 GtCO2) correspond aux émissions de CO2 d'origine fossile (pétrole, charbon, gaz et ciment), qui devraient augmenter de 1 % par rapport à l'année précédente. Une hausse attribuable notamment à une "forte ré-augmentation de l'utilisation du pétrole, notamment avec la reprise de l'aviation", précise le chercheur. Si le transport aérien représente certes une faible part des émissions globales (2 à 3 %), "la ré-augmentation qui a suivi une diminution de moitié en 2020" expliquerait cet effet, à première vue disproportionné.
La partie restante (3,9 GtCO2) correspond aux émissions liées au changement d'usage des terres, notamment la déforestation. En coupant des arbres, l'humanité libère du carbone (flux brut), ce qui est compensé - mais seulement en partie - par la repousse des forêts dites "secondaires", détaille le climatologue. "Si l'on pouvait atteindre le "zéro déforestation" en 10 ans, nous pourrions bénéficier (de cette repousse) pour renverser la tendance, et avoir un "puits net" de carbone".

Mais pour l'instant, trois pays procèdent toujours à une déforestation massive, laissant place à des terrains agricoles : "l'Indonésie et le Brésil, principalement pour l'exportation (respectivement d'huile de palme et de soja destiné aux animaux d'élevages, NDLR)" et "la République Démocratique du Congo, où il s'agit davantage de petites exploitations, avec de l'agriculture tournante", distingue le scientifique.

2022, une année critique pour les gaz à effet de serre

"Le problème, c'est que l'humanité extrait du carbone fossile : charbon, pétrole et gaz naturel. Une partie (du CO2) s'accumule dans l'atmosphère. Heureusement, il y a des réservoirs naturels (ou "puits de carbone", tels que les océans et les forêts, NDLR) qui en réabsorbent environ la moitié", explique le chercheur.

Toutefois, ces puits de carbone semblent devenir de moins en moins efficaces. "D'après nos analyses, le changement climatique est en train de réduire l'absorption du carbone par les océans (de 4 %) et par les écosystèmes terrestres (de 17 %)" sur la décennie 2012-2021, souligne le climatologue. L'affaissement de ce puits de carbone au niveau des forêts françaises serait dû à la fois aux conditions climatiques (températures plus élevées) ainsi qu'aux parasites qui augmentent la mortalité des arbres.
"Au niveau européen, on est déjà sur une bonne trajectoire, même s'il va falloir intensifier les efforts (...) et au niveau de la France, nous sommes aussi sur la bonne voie", confirme Jean-Pierre Chang, Directeur adjoint – Pôle de Coordination de l'Inventaire au Citepa, une association sans but lucratif qui évalue l'impact des activités humaines sur le climat et la pollution atmosphérique. Selon son analyse, la période 1990-2005 - caractérisée par une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre - a vu suivre une nouvelle ère marquée par une "tendance structurelle à la baisse".
Ainsi, les émissions correspondant aux années 2019, 2020 et 2021 n'ont pas dépassé, chacune respectivement, les "plafonds annuels indicatifs de la SNBC (stratégie nationale bas carbone, NDLR)". Pour les années à venir, dans notre pays, "il faut espérer une continuation de la réduction des émissions (...) à hauteur de -3 % à -4 % d'ici 2030", ajoute-t-il.
En zoomant sur les secteurs d'activité, l'expert du Citepa remarque que si le résidentiel tertiaire et l'industrie manufacturière ont vu leurs contributions respectives diminuer (-13 % et -5 %), l'industrie de l'énergie, elle, a émis davantage de gaz à effet de serre (+8 %) - ce qui s'expliquerait par "la mise à l'arrêt des centrales nucléaires françaises" et par un "recours plus important aux énergies fossiles".

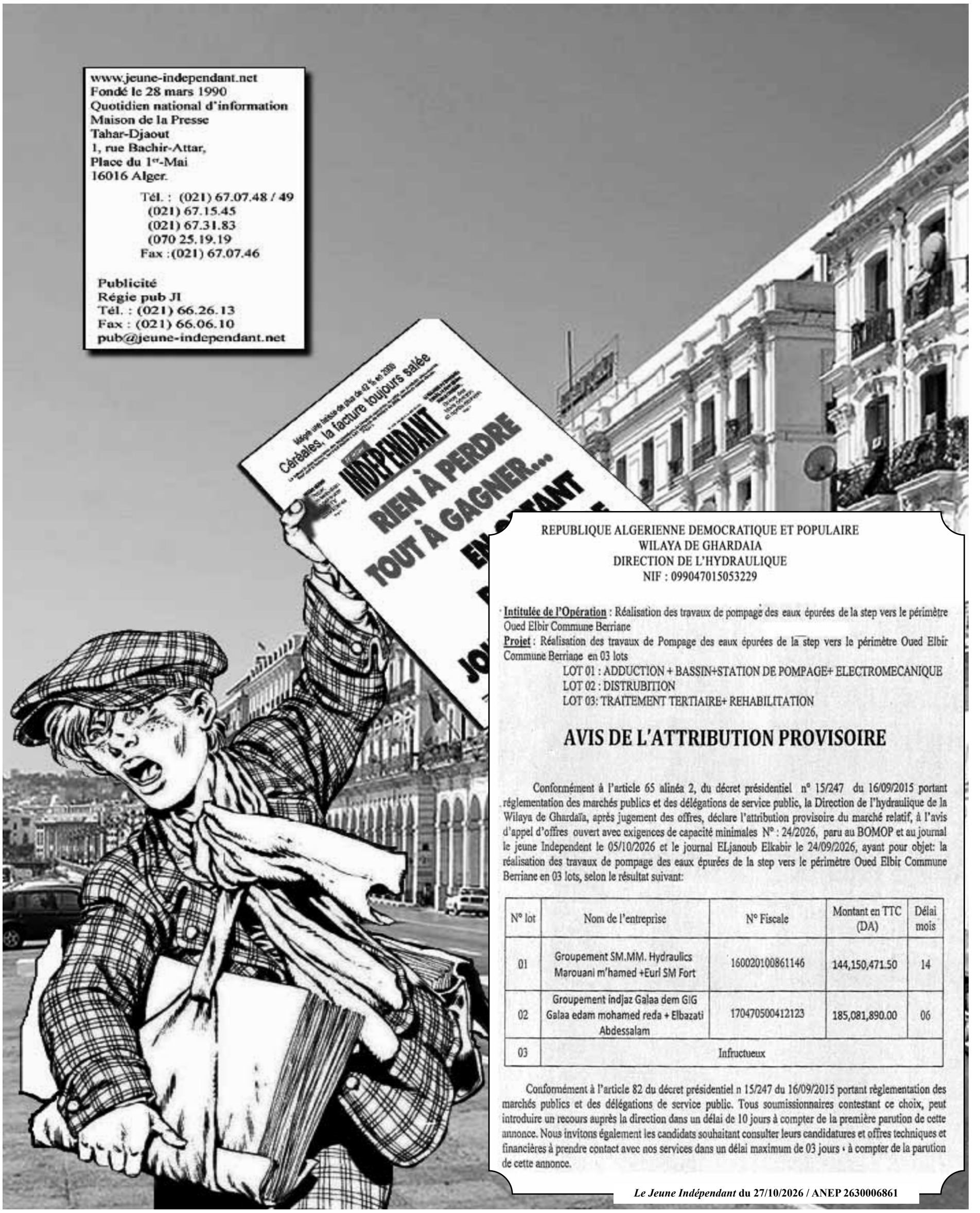
Réduire nos émissions, autant que pendant la crise du Covid - mais de manière pérenne

"Mais stabiliser le climat, ça veut dire faire descendre les émissions à zéro. Si l'on voulait atteindre le "net zéro" (...) d'ici 2050, il faudrait réduire nos émissions de 1,4 GtCO2 chaque année - ce qui correspond à ce qui s'est produit pendant la crise du Covid, mais cette fois-ci, il faudrait le faire de manière pérenne", insiste Philippe Ciais.
Faisable ? "Un objectif aussi ambitieux ne pourrait être atteint qu'en réduisant la demande", estime-t-il. "2022 est une année critique, (...), or, c'est (aussi) une année chaotique avec la crise des énergies et la guerre en Ukraine. On est passé d'un monde où l'on pouvait faire des projections relativement fiables sur l'avenir, à un monde où l'on ne peut plus vraiment prévoir les variations", prévient le climatologue.
Il y a désormais 50 % de chance que le réchauffement planétaire de 1,5 °C soit dépassé dans neuf ans, évaluent les experts du Global Carbon Project.

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
Quotidien national d'information
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger.

Tél. : (021) 67.07.48 / 49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :(021) 67.07.46

Publicité
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE GHARDAIA
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
NIF : 099047015053229

Intitulée de l'Opération : Réalisation des travaux de pompage des eaux épurées de la step vers le périmètre Oued Elbir Commune Berriane

Projet : Réalisation des travaux de Pompage des eaux épurées de la step vers le périmètre Oued Elbir Commune Berriane en 03 lots

LOT 01 : ADDUCTION + BASSIN+STATION DE POMPAGE+ ELECTROMECANIQUE
LOT 02 : DISTRUBITION
LOT 03: TRAITEMENT TERTIAIRE+ REHABILITATION

AVIS DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 alinéa 2, du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Ghardaïa, après jugement des offres, déclare l'attribution provisoire du marché relatif, à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacité minimales N° : 24/2026, paru au BOMOP et au journal le jeune Independent le 05/10/2026 et le journal ELjanoub Elkabir le 24/09/2026, ayant pour objet: la réalisation des travaux de pompage des eaux épurées de la step vers le périmètre Oued Elbir Commune Berriane en 03 lots, selon le résultat suivant:

N° lot	Nom de l'entreprise	N° Fiscale	Montant en TTC (DA)	Délai mois
01	Groupement SM.MM. Hydraulics Marouani m'hamed +Eurl SM Fort	160020100861146	144,150,471.50	14
02	Groupement indjaz Galaa dem GIG Galaa edam mohamed reda + Elbazati Abdessalam	170470500412123	185,081,890.00	06
03	Infructueux			

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n 15/247 du 16/09/2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public. Tous soumissionnaires contestant ce choix, peut introduire un recours auprès la direction dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de cette annonce. Nous invitons également les candidats souhaitant consulter leurs candidatures et offres techniques et financières à prendre contact avec nos services dans un délai maximum de 03 jours ‹ à compter de la parution de cette annonce.

Le Jeune Indépendant **du 27/10/2026 / ANEP 2630006861**

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

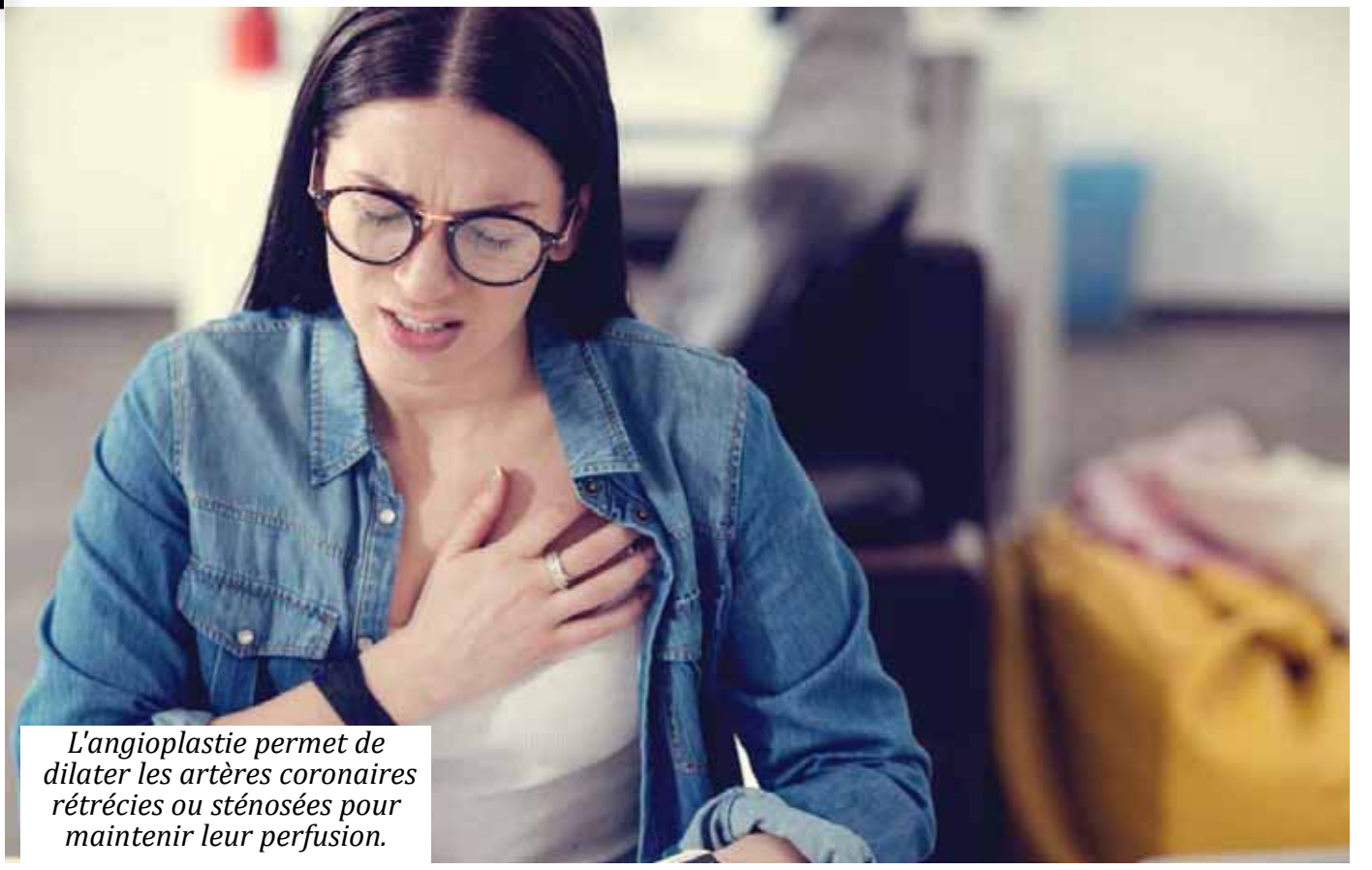
• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2026
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Angioplastie : comment se passe la pose d'un stent ?



L'angioplastie permet de dilater les artères coronaires rétrécies ou sténosées pour maintenir leur perfusion.

L'angioplastie est est un traitement de choix qui permet de rétablir la circulation sanguine quand une artère est bouchée. Elle peut être indiquée lors d'un infarctus du myocarde, d'un accident ischémique cérébral ou oculaire ou en cas de maladie rénale ou d'artériopathie des membres. On distingue plusieurs types d'angioplastie :
L'angioplastie coronaire qui permet de dilater les artères coronaires sténosées (ou "bouchées") lors d'un infarctus du myocarde pour rétablir une bonne irrigation sanguine des muscles du cœur.
L'angioplastie transluminale qui consiste à passer un tube fin (cathéter) via la peau (voie percutanée) dans le système artériel. Le cathéter comprend un ballonnet à son extrémité.
Le cathéter est déplacé dans le système artériel jusqu'à ce que le ballonnet atteigne le rétrécissement artériel dans l'artère vertébrale. Le ballonnet est ensuite rapidement gonflé, ce qui étire l'artère (angioplastie) et réduit ainsi le degré de rétrécissement. Dans le cas de cette angioplastie, un stent est ensuite inséré dans l'artère pour prévenir un nouveau rétrécissement.
L'angioplastie carotidienne concerne les personnes victimes d'un accident ischémique cérébral ou oculaire causé par un rétrécissement (par une plaque d'athérosclérose) d'une des artères irriguant le cerveau (l'artère carotide interne). La technique est la même que pour d'autres régions.

En quoi consiste l'opération ?

L'angioplastie permet d'élargir les artères obstruées par un caillot à l'aide d'un cathéter (petit tube flexible) dont l'extrémité est munie d'un ballonnet gonflable. Le cathéter est inséré par le médecin dans l'artère et, lorsqu'il est bien positionné, il gonfle le ballonnet pendant un court moment pour élargir le vaisseau et ainsi améliorer le flux de sang. Dans la plupart des cas, le médecin place une endoprothèse aussi appelée "stent" à l'intérieur de l'artère une fois qu'elle est élargie. Ce stent métallique réduit le risque que cette partie du vaisseau rétrécisse de nouveau. Il arrive parfois, au bout de plusieurs semaines ou plusieurs mois, qu'un caillot sanguin se forme au niveau du stent, risquant ainsi de boucher l'artère. Un traitement anticoagulant permet alors de résorber ce caillot. Une radiographie peut être effectuée pour s'assurer de la place du ressort.

Artère bouchée : causes, symptômes, que faire ?

Le sang qui circule dans les artères est indispensable au bon fonctionnement de l'organisme, car il apporte l'oxygène nécessaire à la vie des tissus. Si une artère est bouchée, l'organe qu'elle irrigue est menacé. Symptômes, examens, solutions et traitements d'une artère bouchée...

Comment se passe l'opération ?

L'angioplastie se déroule dans une salle de radiologie, dans les conditions de stérilité nécessaires à l'introduction d'une sonde dans les artères. Une anesthésie locale est administrée au point d'entrée, et parfois générale si nécessaire, mais elle est en général non douloureuse. Le cathéter est introduit soit depuis l'artère fémorale située au pli de l'aine, soit depuis l'artère humérale ou radiale située au pli du bras ou au poignet. L'intervention se déroule sous contrôle radiologique en injectant de petites doses de liquide de contraste permettant d'opacifier l'artère.

Durée

L'intervention dure en général une à deux heures. Ensuite, le patient est surveillé et doit garder pendant quelques heures un dispositif de compression sur le point d'entrée du cathéter et rester allongé pendant environ 24h en cas de cathétérisme au pli de l'aine. En principe, il peut quitter l'hôpital le lendemain de l'angioplastie.

Risques

Malgré les progrès techniques, l'angioplastie comporte un risque de complications et d'échec dans 5% des cas :

Allergie le plus souvent liées à l'utilisation de produit de contraste iodé ou d'anesthésique local.
Hématome au point de ponction qui se traduit par un aspect bleuté qui peut persister plusieurs jours mais qui est habituellement sans conséquence.
Obstruction ou blessure d'une artère qui nécessite une réparation chirurgicale et parfois une transfusion sanguine.
Echec de l'angioplastie ou récidive (resténose).
Convalescence après
La convalescence dépend de l'indication de l'angioplastie. Mais dans la plupart des cas, le jour du retour à domicile, il est déconseillé de conduire soi-même, mais plutôt de se reposer. En général, la journée suivante, et après l'accord du médecin, il est possible de reprendre graduellement les activités habituelles.

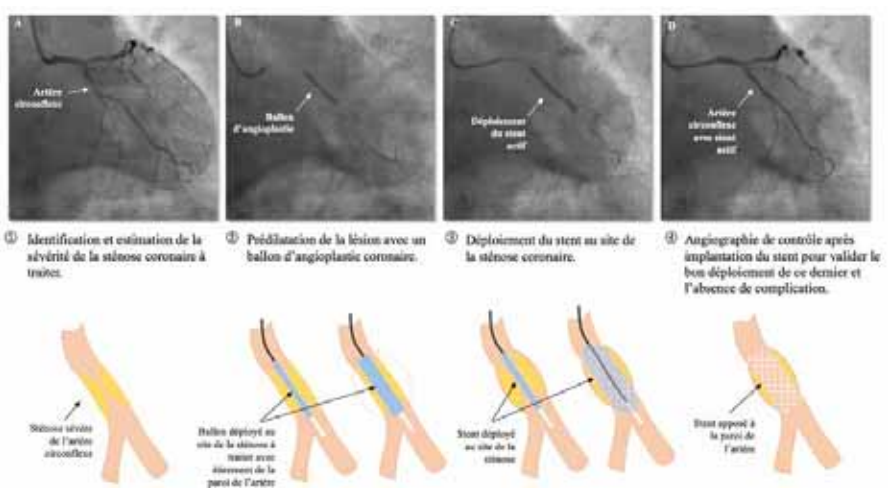
Sur le forum santé : les discussions au sujet de la pose de stent

SUJET	RÉPONSES
Fatigue apres pose de stent	38
Comment vivre après pose de stents	28
Pose de stents : les risques	38
Douleurs apres pose de stents	10
Essouflement apres pose stent	2

A retenir

► L'angioplastie permet de rétablir la circulation sanguine dans une artère bouchée.
► La technique du ballonnet consiste à gonfler un petit ballonnet dans l'artère pour écraser la plaque d'athérome et agrandir le diamètre de l'artère.
► La technique du stent consister à poser un mini-ressort dans l'artère pour éviter qu'elle ne se rebouche.

► L'angioplastie comporte un risque de complications et d'échec dans 5% des cas.
► La convalescence dépend de l'indication de l'angioplastie.



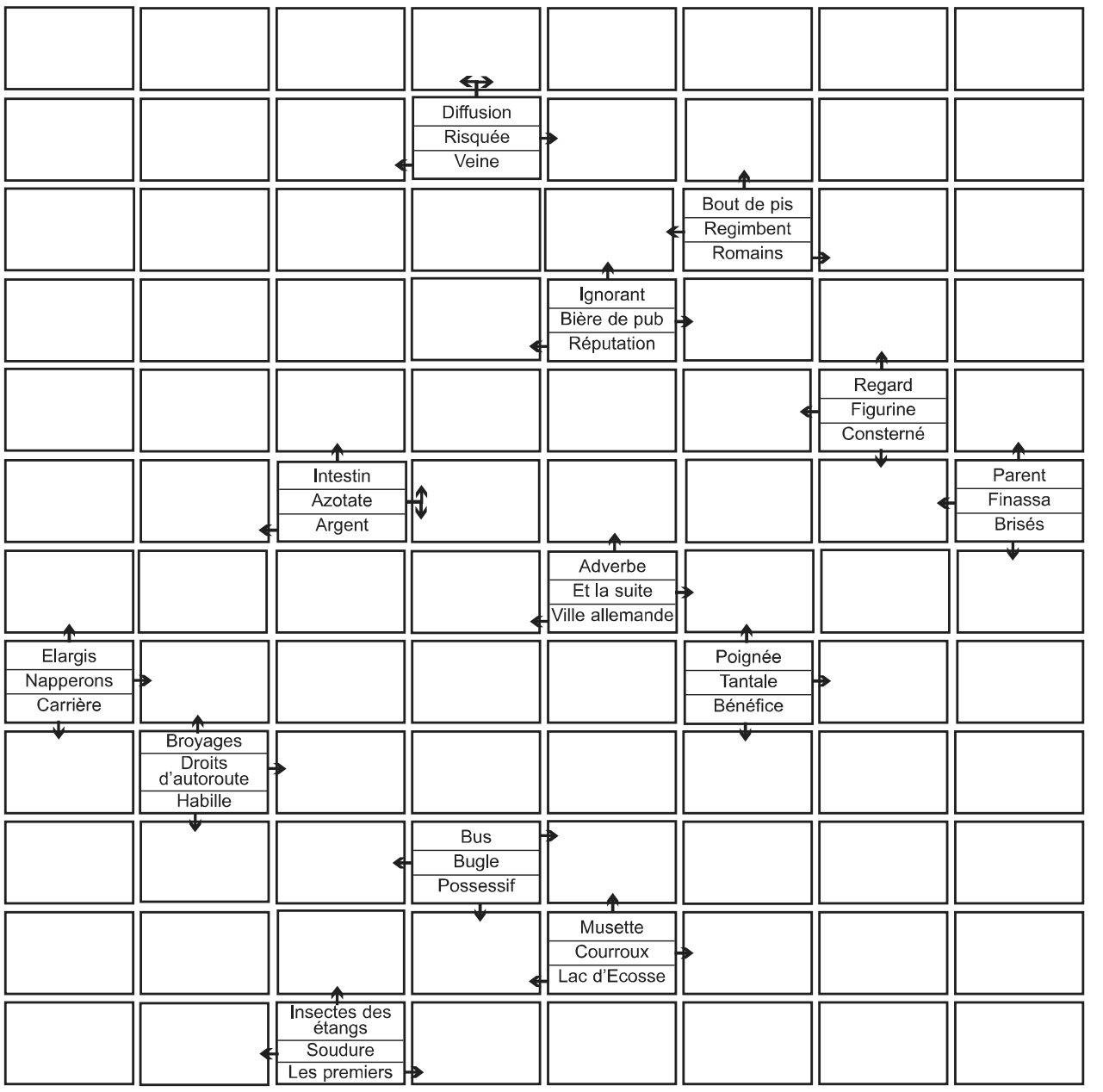
Glycémie à jeun :

LA GLYCÉMIE permet de connaître son taux de sucre dans le sang.
La glycémie correspond au taux de glucose (sucre) contenu dans le sang. Le sucre est un nutriment essentiel au bon fonctionnement des cellules de l'organisme. Une partie du glucose qui se trouve dans le sang est transformé en glycogène qui fournit le corps en énergie.
C'est important de connaître le taux normal de la glycémie à jeun. En-dessous d'un certain taux de sucre dans le sang, on parle d'hypoglycémie, tandis qu'au-dessus, il s'agit plutôt d'une hyperglycémie. Un diabète peut être décelé par cette analyse.

Qu'est-ce qui fait varier la glycémie dans le sang ?

Dans l'organisme, la régulation de la glycémie se fait grâce à un équilibre permanent entre différentes hormones. L'insuline par exemple - une hormone produite par le pancréas - fait baisser la glycémie, tandis que le glucagon, l'adrénaline, l'hormone de croissance ou le cortisol la font augmenter. L'alimentation, l'activité physique, le stress font également varier la glycémie. S'il fonctionne correctement, le pancréas produit de l'insuline en fonction de la glycémie. Après un repas riche en glucides, la glycémie s'élève et stimule la libération d'insuline. Cette hormone se fixe sur les membranes de certaines cellules, favorisant ainsi l'entrée du glucose dans les cellules et assurant la baisse de la glycémie. Contrôler sa glycémie est important car cela permet de savoir s'il y a un problème dans la production d'insuline ou au niveau des récepteurs de l'insuline.
"Cela permet aussi de déterminer si le patient est atteint d'un diabète ou d'un trouble de la régulation du glucose, d'autant que le diabète est une pathologie silencieuse. Il est donc utile de vérifier sa glycémie, même en l'absence de symptômes dès lors qu'il y a un risque plus élevé d'avoir un diabète (antécédents familiaux, surpoids, l'existence d'autres problèmes de santé type hypertension artérielle)", précise le Dr Marc Popelier, médecin spécialiste en diabétologie à la Pitié-Salpêtrière à Paris. Le dosage de la glycémie est prescrit par un médecin au cours d'une consultation ou à l'hôpital lorsque le patient présente des symptômes évocateurs d'une baisse de sécrétion d'insuline comme :
la soif
la fatigue
une infection type mycose récidivante
un amaigrissement

Mots fléchés n° 1422



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1421

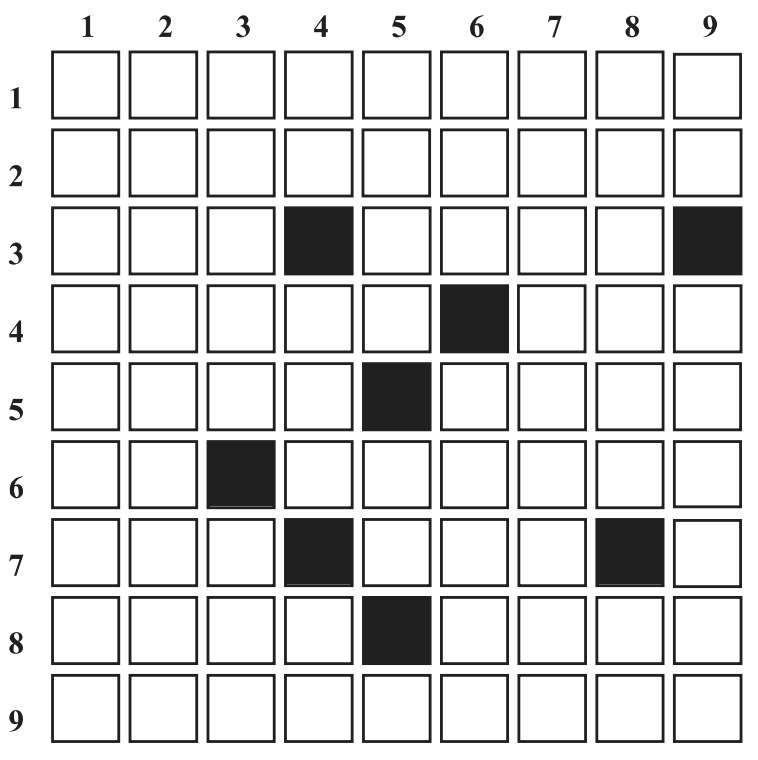
HORIZONTALEMENT

ABSURDES
MAIS – ALU
ARRET – IR
DIA – ARME
OLTENIE –
US – CIREE
A – ORNA – N
– MUE – IFS
BOITE – AI
LU – EVEIL
ELU – ERRE
TETU – SES

VERTICALEMENT

AMADOUA – BLET
BARILS – MOULE
SIRAT – OUI – UT
USE – ECRETE – U
R – TANIN – EVE –
DA – RIRAI – ERS
ELIMEE – FAIRE
SURE – ENSILES

Mots croisés 9/9 n° 1422



HORIZONTALEMENT

1. Devanture – 2. Hussites tchèques – 3. Crème anglaise – Porte au Parlement – 4. Petit cigare – Refus sec – 5. Eléments de trousseau – Noyé – 6. Article arabe – Pluie subite et abondante – 7. Article – Employa – 8. Irlande du poète – Pilastre cornier – 9. Outils pour gratter.

VERTICALEMENT

1. Flamboyer – 2. Oscillera – 3. Bois noir – Textuellement – 4. Drame japonais – Roi de Juda – Phase lunaire – 5. Superlatif – Aperçu – 6. Plante potagère – Hésitât – 7. Nomade – 8. Rusé – Guide de mine – 9. Sur un carton – Proches parentes.

SOLUTION N° 1421

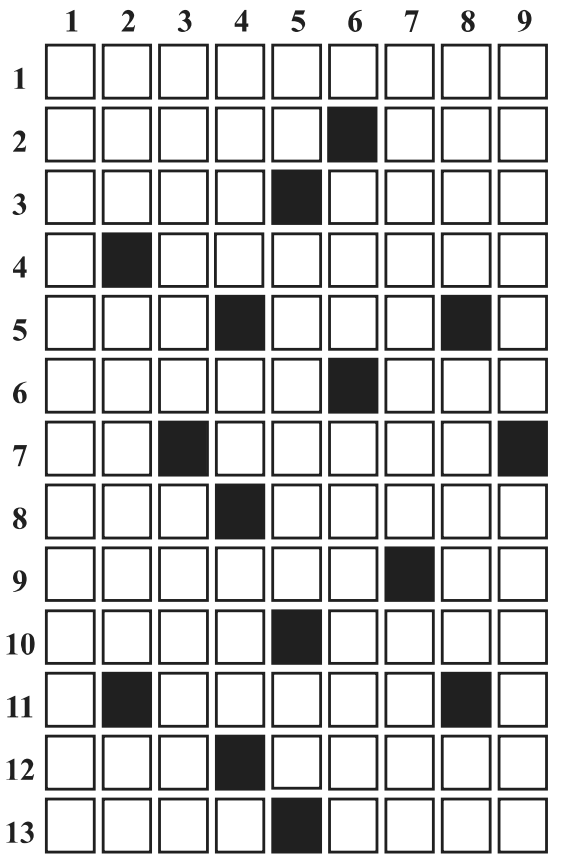
HORIZONTALEMENT

DEVISAGER
ITERATIVE
SET – COTES
TRUC – MENT
EN – ALERTE
NUISES – RE
DEVET – ME –
URE – TOURD
SASSES – AU

VERTICALEMENT

DISTENDUS
ETERNUERA
VETU – IVES
IR – CASE – S
SAC – LETTE
ATOMES – OS
GITER – MU –
EVENTRERA
RESTEE – DU

Mots croisés 9/13 n° 1422



HORIZONTALEMENT

1. Mâcher – 2. Chambre froide – Secoua le chef – 3. Récipient cylindrique – Trouvé la fin – 4. Choses effectives – 5. Glousse – Lanterne rouge – 6. Anneaux – Tissu végétal – 7. Petite bande dessinée – Corridors – 8. Fleur royale – Il hausse la note – 9. Réjouis – Ils ne passent pas à l'écran – 10. Moyen de locomotion – Anneau de cordage – 11. Fixé – 12. Terme repoussant – Pas gardé – 13. Superlatif – Etable à cochons.

VERTICLAMENT

1. De façon lamentable – 2. Ancien – Bleu – Métal jaune – 3. Habitants de l'Europe centrale – Abominable – 4. Remorque le navire – Pour interpeller – Atome modifié – 5. Jeune vache – Un bon coup – Chrome – 6. Conifère – Rubans de bordure – 7. Pour désigner une certaine dame – Ville américaine – 8. Etat gaélique – Sortis de l'enceinte – A rembourser – 9. Faculté de penser – Dignitaire ecclésiastique.

SOLUTION N° 1421

HORIZONTALEMENT

PREOCCUPE
RER – IVRES
OGRES – ERS
CLAMES – LE
HE – BAUMES
ASSOUPIE –
I – LUXER – M
NAIT – RAPE
ETC – ABCES
– HABLEURS
TE – OU – LOI
NEON – MENE
T – PIQUEES

VERTICALEMENT

PROCHAINE – TNT
REGLES – ATHEE –
ERRA – SLICA – OP
O – EMBOUT – BONI
CISEAUX – ALU – Q
CV – SUPERBE – MU
URE – MIRACULEE
PERLEE – PERONE
ESSES – MESSIES

soduku 70

Pour jouer au Soduku

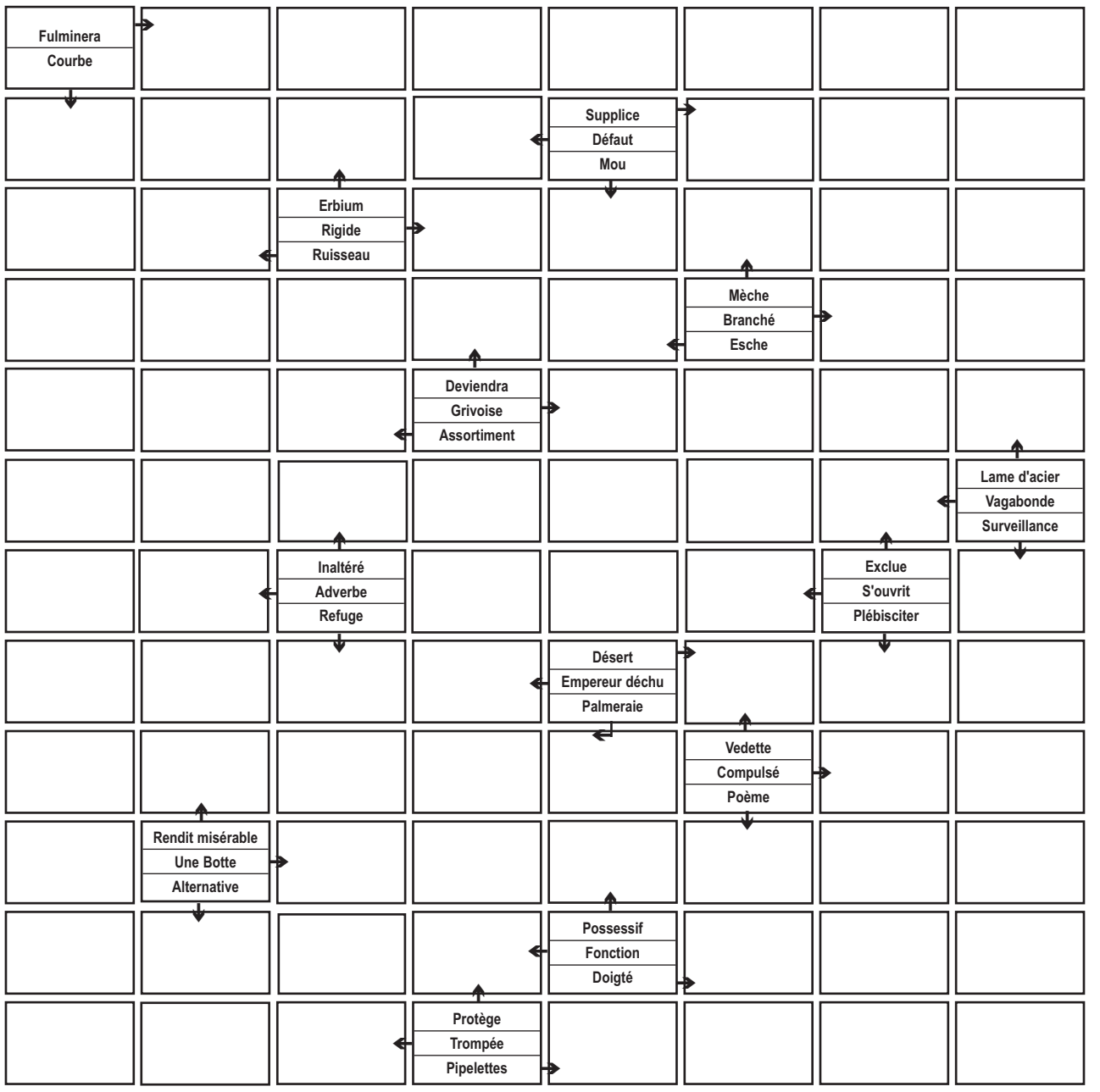
- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque réglon doit être égal à 45

4		3						9
	7		9				8	
				6	2	7	3	
			1		7	5		
		8				3		
		7	6		9			
	5	1	7	4				
	2				5		4	
3						9		5

Solutions

8	3	1	7	9	2	6	5	4
4	9	7	8	5	6	3	2	1
5	6	2	4	3	1	7	8	9
6	8	4	9	2	7	1	3	5
2	7	3	1	4	5	9	6	8
9	1	5	6	8	3	4	7	2
7	5	6	2	1	9	8	4	3
3	4	9	5	6	8	2	1	7
1	2	8	3	7	4	5	9	6

Mots fléchés n° 1644



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1643

Horizontalement

- PARCAGE
BELER - RS
INO - USES
EDIT - ISE

NI - AARAU
FLANC - IL
ALIGNA - E
IE - UELE -

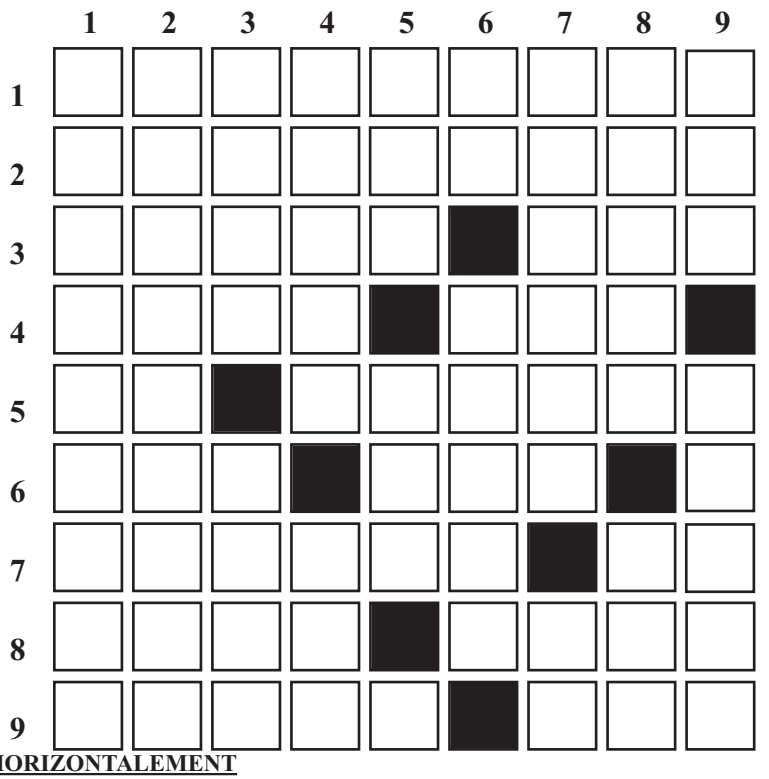
TETE - IVE
E - ARETES
URI - MENT
RATE - ETE

Verticalement

- BIENFAITEUR
PENDILLEE - RA
ALOI - AI - TAIT
RE - TANGUER - E

CRU- ACNE - EM -
A - SIR - ALITEE
GRESAI - EVENT
ESSEULE - ESTE

Mots croisés 9/9 n° 1644



HORIZONTALEMENT

1. Impartiale - 2. Tremblerait - 3. Funeste - Solution - 4. Broutille - Moyen de duper - 5. Bat le roi - Enlever l'eau - 6. Ville de Yougoslavie - Volcan du Japon - 7. Divinité - Obstacle - 8. Lac américain - Vieux supplice - 9. Humé - Amérindien.

VERTICALEMENT

1. Aumônes - 2. Récipient en fonte - 3. Ejecté - Giron - 4. Provient - Napperon - 5. Poil à l'œil - Situation - 6. Petit tour - Mesurer - 7. Sculpteur italien - Alternative - 8. Cité urbaine - Hors court - 9. Etre conjugué - Finaude.

SOLUTION N° 1643

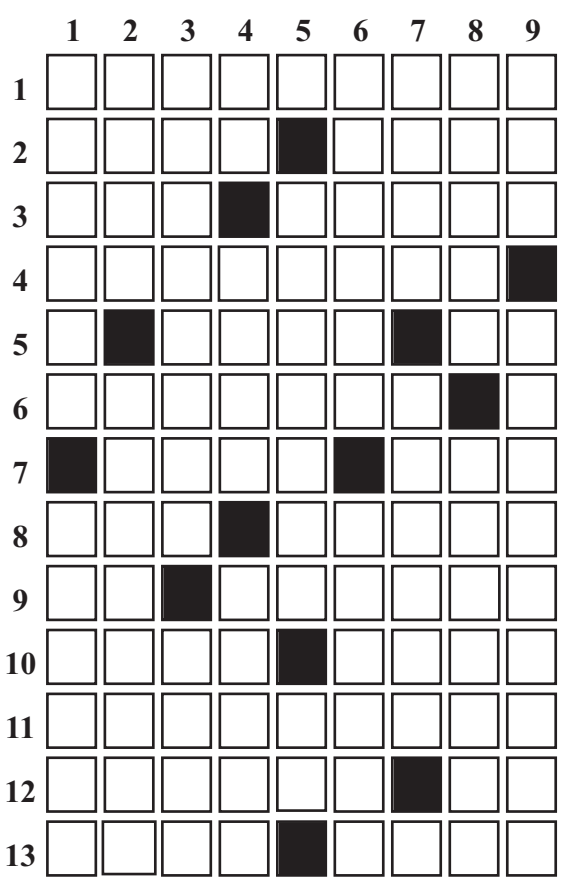
Horizontalement

EBRANLANT
DOUDOUNES
UNANIMITE
LIS - SIS - T
CF - MENEES
OINS - ETRE
REA - CUTI -
ER - POSENT
RAFALE - EU

Verticalement

EDULCORER
BONIFIERA
RUAS - NA - F
ADN - MS - PA
NOISE - COL
LUMINEUSE
ANISETTE -
NET - ERINE
TSETSE - TU

Mots croisés 9/13 n° 1644



HORIZONTALEMENT

1. Cadreurs - 2. Joints - Variété de citron - 3. Possessif - Petit bourgeois - 4. Costume distinctif - 5. Discipline sportive - Réfléchi - 6. Recettes - 7. Compliqué - Fait de l'effet - 8. Lieu de descente - Prince démoniaque - 9. Soudure - Extrait - 10. Capitale américaine - Ville d'Algérie - 11. Solitude - 12. Conduit - Ferrure qui a la forme de son nom - 13. Bramer - Patins.

VERTICALEMENT

1. Réunit - Assembler un livre - 2. Petit ongulé - Sport d'eau - 3. Parfois qualifié de plénipotentiaire - Enfant populaire - 4. Marque de licence - Cosmétique - Etre en colère - 5. Vaseuse - Parfois pronom - 6. Toujours leste - Ions - 7. On le bisse quand c'est bon - Pamphlet - 8. Attendries - Assuré - 9. Navires à voiles - Supérieures.

SOLUTION N° 1643

Horizontalement

DEPORTEES
EMOTION - E
CINE - TARN
ULCERE - ES
PIE - IMAGE
LESES - IRE
EN - COGNES
- NEUTRES -
BEN - TASSE
A - TROP - EX

BUEE - PARI
INTERIM - L
LEE - UNIES

Verticalement

DECUPLE
- BABIL
EMILIENNE
- UNE
PONCES -
ENTETE
OTEE - ECU -

REE -
RI - RISOTTO
- RU
TOTEM -
GRAPPIN
ENA - AINES
- AMI
E - REGRESSER
- E
SENSEES -
EXILS

SODUKU 173

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

		3	1	8				2
		6	7				1	
	2							7
9				2	3	6		
		2	9					3
4							3	
	6				4			
3				6	1	4		



SOLUTIONS

9	4	2	8	6	7	3	5	1
6	8	5	1	3	2	4	9	7
1	3	7	9	4	5	8	6	2
5	9	1	2	7	3	6	8	4
8	7	4	5	1	6	9	2	3
2	6	3	4	8	9	1	7	5
3	2	6	7	9	4	5	1	8
7	1	9	3	5	8	2	4	6
4	5	8	6	2	1	7	3	9

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS
150 LOGEMENTS SAID HAMDINE BIRKHADEM ALGER
Numéro d'Identification Fiscal : 411023000016047

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES N° : 08/DFEP/2026

La Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels de la Wilaya d'Alger lance un deuxième avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences des capacités minimales portant :
CHOIX D'ENTREPRISES POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION, D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION AU PROFIT DES CFPA DE LA WILAYA D'ALGER

- LOT N° 03 : CFPA HASSIBA
- LOT N° 06 : CFPA EUCALYPTUS
- LOT N° 07 : CFPA BAINEM
- LOT N° 09 : CFPA BOLOGHINE G

Les soumissionnaires admis à concourir sont ceux dont les capacités répondent aux critères sous cités :

1- Capacités professionnelles :
Entreprises **Qualifiées en bâtiment (activité principale bâtiment) catégorie Deux (02)** et plus en cours de validité.

2- Capacités financières :
Entreprise ayant un chiffre d'affaires de **5.000.000,00 DA** au minimum pour la moyenne des trois dernières années 2022 - 2023 et 2024 visés par les services des impôts.

3- Capacités techniques :

- **Moyens humains** : Entreprise ayant **un ingénieur d'état en génie civil ou un architecte ou un master en génie civil ou architecture ou un technicien supérieur en bâtiment** (toute spécialités confondues) à justifier par les diplômes et copie de l'attestation d'affiliation nominative délivrée par la CNAS ou CACOBATH en cours de validité.
- **Moyens matériels** : Entreprise ayant un 01 camion de 2,5 t et plus justifié par une carte grise, un contrat d'assurance en cours de validité
- **Références professionnelles** : Entreprise ayant réalisé 01 projet de travaux similaires à ceux prévus dans le cadre du marché (travaux de réhabilitation et d'aménagement des immeubles), durant les 05 (Cinq) dernières années justifiées par une attestation de bonne exécution délivrée par des **maîtres d'ouvrages publics**.

NB :
-Toute entreprise qui propose un délai de réalisation supérieur à 05 (Cinq) mois sera écartée.
-Toute Offre Qui Ne Contient Pas Un Mémoire Technique Sera Ecartée.

Les offres, accompagnées obligatoirement des pièces et documents légalisés en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur (Art 47 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 05 août 2023 et Art 67 du décret présidentiel N° 15 -247 du 16/09/2015), doivent être déposées au secrétariat des marchés au niveau de la Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels de la Wilaya d'Alger, route El Kettar Oued Koreiche.

Les soumissions doivent parvenir sous triple plis, l'enveloppe extérieure doit être anonyme portant la mention suivante :

A
Monsieur Le Directeur de la formation ét de l'enseignement professionnels de la wilaya d'Alger
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCES
DE CAPACITÉS MINIMALES N°: 08 /DFEP/2026

A
Monsieur Le Directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya d'Alger
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCES
DE CAPACITÉS MINIMALES N°: 08 /DFEP/2026

TRAVAUX DE RÉHABILITATION, D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION AU PROFIT DES CFPA DE LA WILAYA D'ALGER

- LOT N° 03 : CFPA HASSIBA
- LOT N° 06 : CFPA EUCALYPTUS
- LOT N° 07 : CFPA BAINEM
- LOT N° 09 : CFPA BOLOGHINE G

Soumission à ouvrir que par
La commission d'ouverture des plis et d'évaluations des offres

En application des dispositions de l'article 67 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, conformément à l'article 13 du présent cahier du charge.

Le délai de préparation des offres est de **10 jours,** à compter du date de la 1ère publication dans les quotidiens nationaux et le BOMOP ou la 1ère parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse national.

La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée des préparations des offres au plus tard à **12h 00**, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant et à la même heure.

Durée de validité de l'offre est fixée de **10 jours** augmentée de **03 mois.**

Les soumissionnaires **sont invités** à la séance publique d'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour de dépôt des offres à **13H00** heures au siège de Direction de la Formation et de l'Enseignement Professionnels de la wilaya d'Alger.

Le Jeune Indépendant **du 27/10/2026 / ANEP 2616035606**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BECHAR
DAÏRA DE KENADSA
COMMUNE DE KENADSA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositifs de l'article 65 et 82 décret présidentiel n 15-247 du 2 du el Hidjra 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marché publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de Kénadsa informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert

"ENTRETIEN DE CHEMIN COMMUNAL N°03 "
Qu'à l'issu de l'évaluation des offres technique et financière. Le marché est attribué à titre provisoire à :

Entreprise	nif	Montant Apres correction	Délai	Observation
ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS & HYDRAULIQUE **BENDJEMAA BRAHIM**	18008010034413900800	49.899.986 ,78 DA	2 mois	moins disant qualifie

Tout soumissionnaires qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de l'avis d'appel d'offre, peut introduire un recoure dans dix (10) jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public.

Aussi les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard de trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire du marché.

Le Jeune Indépendant **du 27/10/2026 / ANEP 2631015389**

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de Santé

Direction de la Santé et de la Population
De la Wilaya de Sidi Bel Abbes
Etablissement Public de Santé de Proximité Ain el BERD

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Etablissement public de Santé de Proximité Ain el BERD organise un concours de recrutement au titre de l'année **2026** pour l'accès aux grades ci-après désignés:

Grades	*Mode de recrutement*	*Conditions d'accès*	*Spécialités Demandées*	*Nombre de Postes Ouverts*	*Lieu d'Affectation*
Pharmacien généraliste du 1er degré de santé publique	*Concours sur titre*	*les candidats Titulaires du diplôme de pharmacien ou d'un titre reconnu Équivalent.*	*diplôme de pharmacien*	*01*	Etablissement public de Santé de Proximité Ain el BERD

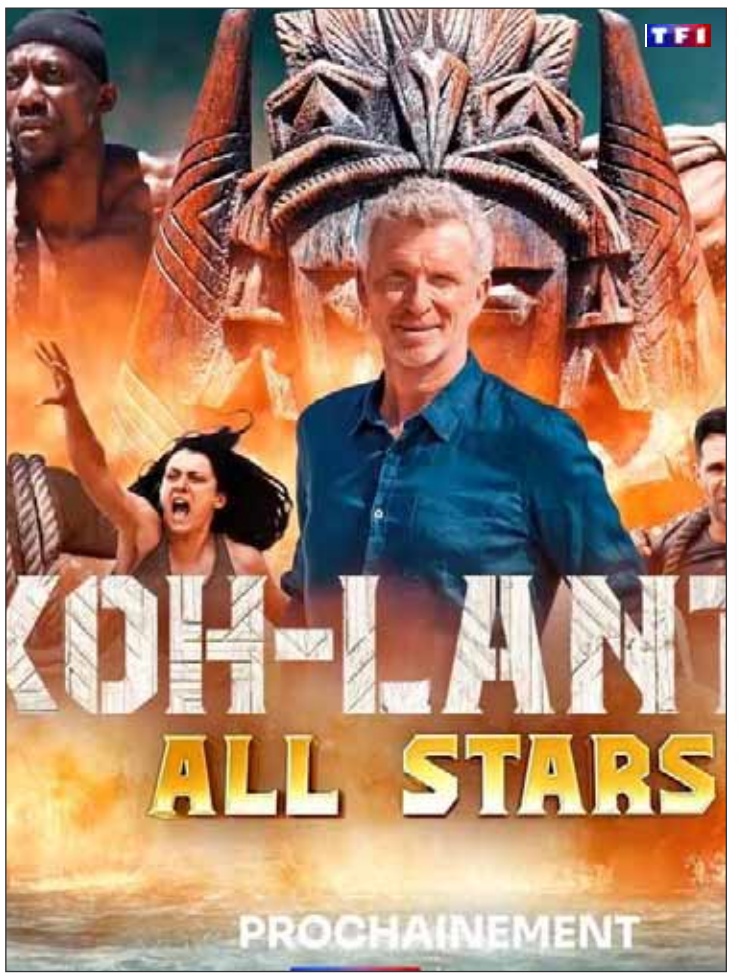
Dossier à fournir:

- Demande manuscrite pour participation au concours;
- Une copie du titre ou du diplôme exigé, auquel sera joint de relevé de notes du cursus de formation;
- Fiche de renseignement légalisé;
- Copie de la pièce d'identité certifiée;
- Une copie du certificat de travail de l'expérience professionnelle acquise par le candidat accompagné des pièces justificatives, notamment les contrats de travail dans le cadre de l'insertion professionnelle.
- Une copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national.

Il est recommandé aux candidats remplissant les conditions statutaires déposer leurs demandes à :- L'établissement public de Santé de Proximité Ain el BERD - dans un délai de quinze (15) jours ouvrable à compter de la date de la première parution du présent avis.

- **Recours :** 10 jours avant la date du concours.
- **NB:Tous dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.**

Le Jeune Indépendant **du 27/10/2026 / ANEP 2631015430**











télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00	Koh-Lanta	TF1
21h00	Sommes-nous tous… ?	2
21h00	9-1-1	6ter
21h00	Les Rayons et les Ombres	CANAL+
21h25	On connaît la chanson	W9
20h55	Farang	CINE+ PREMIER
21h05	Gaston Lagaffe	6ter
21h00	Avignon	CINE+ PREMIER
21h00	Canterbury / Northland	CANAL+ SPORT
21h25	a	CINE+ CINEMA
20h50	Le Chant des forêts	CANAL+ Series
21h25	90' Enquêtes	TMC

21h00 la chaine ACTION



Jeux d'espions

Un récit d'espionnage sous tension. Le titre et l'horaire sont indiqués par le guide TV consulté.

22h22

Sans un bruit

Horreur · 1 h 29 · Interdit aux moins de 12 ansDans un monde ravagé par des créatures à l'ouïe exceptionnelle, une famille doit vivre dans le silence absolu pour survivre.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:11	12:13	15:15	17:37	19:00
CONSTANTINE	05:15	12:17	15:19	17:43	19:04
ALGER	05:28	12:32	15:35	17:59	19:20
OUARGLA	05:19	12:23	15:30	17:54	19:11
CHLEF	05:36	12:39	15:40	18:04	19:25
MOSTAGANEM	05:41	12:43	15:46	18:09	19:30
ORAN	05:44	12:46	15:49	18:13	19:34

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8627 — MARDI 27 OCTOBRE 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	25°	14°
Oran	24°	15°
Constantine	24°	8°
Ouargla	27°	14°

SOMMET AFRIQUE-RUSSIE

Signature d'un accord de partenariat entre LE JEUNE INDÉPENDANT et Sputnik

En marge du Forum Afrique-Russie des médias, qui se tient à Moscou à deux jours du sommet Afrique-Russie, un accord de coopération a été signé ce lundi entre le quotidien algérien Le Jeune Indépendant et l'agence de presse russe Sputnik. La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Kamel Mansari, directeur de la publication du Jeune Indépendant, et de M. Vassily Pushkov, directeur de la coopération internationale de Sputnik.

Aux termes de cet accord, les deux parties conviennent de développer le partenariat bilatéral dans le domaine de l'information. Elles envisagent également de lancer des projets visant à développer l'espace médiatique dans de nombreux domaines, en vue de renforcer le flux des informations et le rapprochement mutuel entre les deux pays.

Les deux organes se sont aussi engagés à faciliter le travail de leurs correspondants respectifs et à mener des projets éditoriaux conjoints. Cette signature s'inscrit dans le cadre du renforcement des liens médiatiques entre la Russie et le continent africain, un axe mis en avant lors de ce forum qui réunit plus de 200 participants issus de 46 pays africains. Pour Le Jeune Indépendant, cet accord représente une étape formelle dans une coopération technique entamée depuis plusieurs mois. Le quotidien algérien a en effet déjà participé à deux sessions de formation du programme SputnikPro : la



première en juillet 2025, consacrée à la production de podcasts, et la seconde en août 2025, portant sur l'intelligence artificielle générative et son usage dans les médias. M. Mansari avait alors souligné l'intérêt de son journal pour les formats innovants et les nouvelles technologies, afin de toucher notamment un public plus jeune. La signature de cet accord intervient dans un contexte de multiplication des partenariats entre les médias russes et africains. Sputnik, via sa maison mère Rossiya Segodnya, a récemment conclu des accords similaires avec des organes de presse au Botswana, au Bangladesh, en Afrique du Sud et au Niger. Pour M. Pushkov, ces collaborations doivent dépasser le simple échange de dépêches pour inclure des projets communs, y compris dans les domaines de l'expertise et de la formation. Ce forum des médias, qui précède de quarante-huit heures l'ouverture du sommet Afrique-Russie, constitue une plateforme de dialogue sur le rôle des médias dans la construction d'une identité africaine autonome et la lutte contre la désinformation.

Les organisateurs, dont RT et Sputnik, entendent promouvoir une vision multipolaire de l'information, en opposition aux narratifs occidentaux dominants. La participation du Jeune Indépendant à ce forum et la signature de cet accord illustrent la volonté de certains médias algériens de diversifier leurs sources et leurs partenariats internationaux.

De notre envoyé spécial,
Kamel Mansari

A LA VEILLE DU VOTE DE L'ONU SUR LE BLOCUS

Cuba dénonce une politique «génocidaire»

LE BLOCUS économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis connaît une escalade phénoménale. S'exprimant hier à Alger, à la veille de l'examen, les 27 et 28 octobre, par l'Assemblée générale des Nations unies, du projet de résolution exigeant la levée de ces mesures, l'ambassadeur cubain en Algérie, Hector Igarza Cabrera a dénoncé vertement une politique qu'il qualifie de «châtiment collectif et génocidaire», ainsi que les pressions américaines visant à infléchir le vote des États membres.

«Cette guerre économique pèse sur l'ensemble de la population cubaine. Elle coûte des vies, engendre des souffrances individuelles et collectives», a-t-il rappelé au siège de l'ambassade, rejetant l'idée de simples «dommages collatéraux». Selon le diplomate cubain, les conséquences de ces mesures relèvent d'une politique délibérément conçue pour frapper les Cubains dans leurs conditions de vie les plus essentielles, provoquant une crise humanitaire et récurrente.

Hector Igarza Cabrera a, dans le même temps, contesté la justification américaine selon laquelle Cuba constituerait une «menace inhabituelle et extraordinaire» pour la sécurité nationale et la politique étrangère des États-Unis. Il a jugé cette accusation disproportionnée au regard des capacités économiques de l'île face aux États-Unis.

Selon lui, les préjudices économiques causés à Cuba entre le 1er mars 2025 et le 28 février 2026 ont atteint 8,0833 milliards de dollars, soit une hausse de 7 % par rapport au montant enregistré dans le précédent rapport annuel. A prix courants, les dommages cumulés depuis l'application du blocus s'élèvent à 178,7005 milliards de dollars. En tenant compte de la hausse du prix de l'or par rapport au dollar, le montant atteint 3 896,505 milliards de dollars, a précisé l'ambassadeur.

Il a surtout dénoncé le durcissement des restrictions énergétiques depuis janvier 2026, faisant observer que les menaces adressées aux pays susceptibles de fournir des combustibles à Cuba s'apparentent à un blocus naval, qu'il assimile à un acte de guerre au regard du droit international. L'ambassadeur a, par conséquent, fait état de plus de 7 000 conteneurs à destination de Cuba bloqués dans différents ports.

De l'avis du diplomate, deux décrets présidentiels américains ont servi de fondement au renforcement des sanctions en 2026. Le premier décret présidentiel, daté du 29 janvier 2026, porte la référence 14380. Le second, signé le 1er mai 2026, est référencé 14404.

M. Cabrera a, par ailleurs, évoqué les déclarations du secrétaire d'État américain, le 23 octobre, appelant les personnes souhaitant un changement politique sur l'île à collaborer avec la CIA. Cette démarche a suscité une vive réaction du ministère cubain des Affaires étrangères, a-t-il rappelé. À cette escalade s'ajoute, selon le diplomate, une campagne de pressions destinée à modifier les positions des États membres lors du vote du 28 octobre. Il a dénoncé des opérations d'intimidation, de coercition et de chantage visant les pays latino-américains qui soutiennent traditionnellement la résolution cubaine. «Un message suivi de celui du président Donald Trump qui a affirmé qu'une fois la guerre contre l'Iran terminée, un des navires de la marine américaine se dirigerait vers l'île», a-t-il alerté. L'orateur a, à ce sujet, affirmé que son pays exercerait son droit légitime à la défense en cas d'agression, contredisant «la prétention américaine à imposer la paix par la force».

L'ambassadeur a inscrit la confrontation avec Washington dans une critique plus large de l'ordre international. Il a fustigé le génocide commis par le sionisme contre le peuple palestinien, l'agression militaire contre le Venezuela et la guerre menée contre l'Iran, tout en critiquant «l'incapacité du Conseil de sécurité de l'ONU à faire respecter ses propres résolutions sur le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui».

En dépit des tensions, «nous avons toujours été, et demeurons, disposés au dialogue avec le gouvernement des États-Unis», a déclaré Hector Igarza Cabrera, précisant que toute négociation devait absolument reposer sur le respect mutuel, l'égalité souveraine, le droit international et la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Khalil Aouir

RÉSOLUTION PARTIALE SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

Les détenus sahraouis dénoncent le texte américain

A QUELQUES jours du vote d'une résolution partiale sur le Sahara occidental par les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, l'inquiétude est palpable chez les Sahraouis. Le projet proposé par les Etats-Unis a soulevé des critiques non seulement par le Front Polisario, représentant légitime du peuple sahraoui, mais également par des diplomates de la grande majorité des nations. Le rejet est unanime et devrait inciter les membres du Conseil de sécurité à revoir la copie avant le vote prévu vendredi prochain. Les prisonniers civils sahraouis du groupe de Gdeim Izik, détenus dans les geôles marocaines, sont montés au créneau. Ils ont adressé une lettre urgente à la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU, pour dénoncer une «dérive grave» dans le projet de résolution américain. Les signataires qualifient ce texte de «défaillant», estimant qu'il s'aligne sur la thèse marocaine et son fallacieux plan annexionniste dit de l'autonomie. Ils estiment également que le contenu de ce projet américain s'écarte de la légalité internationale ainsi que des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 690 (votée en 1991) portant création de la Minurso en vue d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Rappelant le contexte de leur détention entamée il y a seize ans à la suite du démantèlement du camp de protestation de Gdeim Izik, les prisonniers politiques mettent en garde contre toute tentative d'imposer une issue prédéterminée aux négociations ou de confisquer le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'indépendance. Face à ce qu'ils considèrent comme une menace existentielle pour leur cause, ils annonceront l'entame de grèves de la faim illimitées jusqu'au sacrifice suprême, tenant le Conseil de sécurité, l'administration américaine et le Maroc pour pleinement responsables de leur intégrité physique et des répercussions géopolitiques régionales d'un tel enlisement. Déjà, le représentant du Front Polisario auprès des Nations unies et coordinateur de la Minurso, Sidi Mohamed Omar, a averti que le projet de résolution américain représente une rupture sans précédent avec le droit international et les principes qui sous-tendent le traitement de ce territoire par l'ONU en tant que question de décolonisation. Dans une lettre adressée à la présidente grecque du Conseil de sécurité, Sidi Mohamed Omar a qualifié le projet de «déviation très grave et sans précédent» du droit international et du cadre établi pour traiter le Sahara occidental comme une question de décolonisation, soulignant que ce texte sape les fondements du processus de paix mené par l'ONU et le statut juridique international du territoire, avertissant que son adoption sans modifications substantielles pourrait contraindre le Front Polisario à se retirer du processus politique.

Hachemi B.